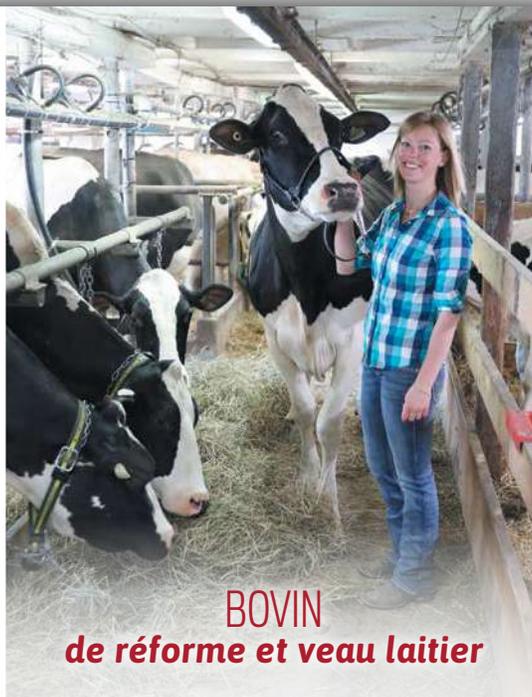


La production bovine québécoise, c'est :

Une filière
VEAU

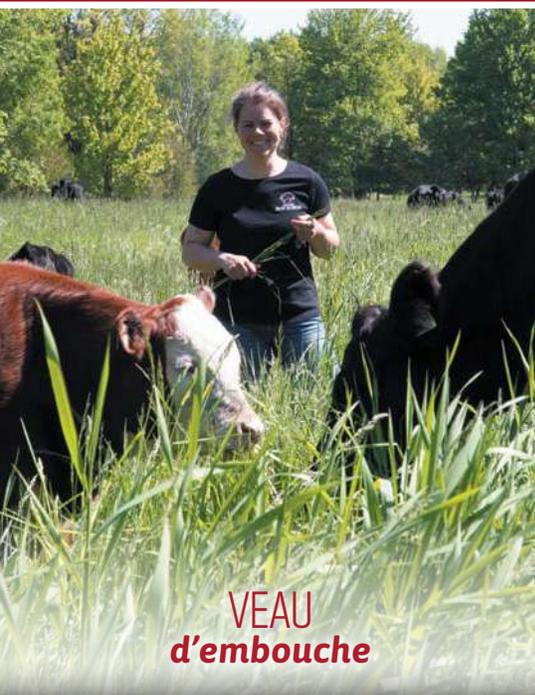
Une filière
BŒUF



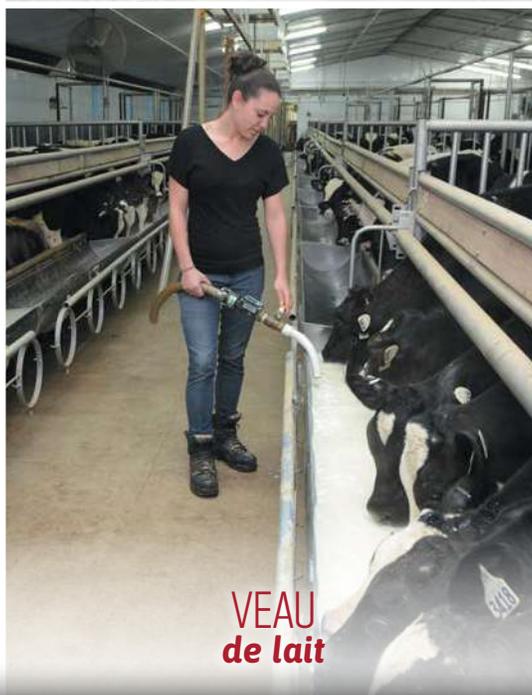
BOVIN
de réforme et veau laitier



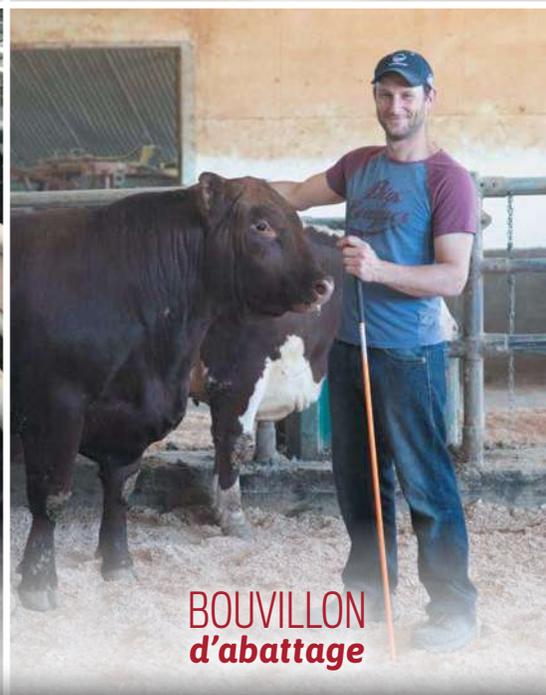
VEAU
de grain



VEAU
d'embouche



VEAU
de lait



BOUVILLON
d'abattage

DOCUMENT D'ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES RÉGIONALES

Février 2020

Les Producteurs
de bovins du
Québec

bovin.qc.ca



TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 ACTIVITÉS EN 2019

1. MARCHÉ	4
2. SÉCURITÉ DU REVENU	4
3. RELATIONS GOUVERNEMENTALES	5
4. SCÈNE CANADIENNE	5
5. DURABILITÉ	6
6. PLANIFICATIONS STRATÉGIQUES	6
7. BIOSÉCURITÉ, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX	7
8. COMMUNICATION ET VIE SYNDICALE	8
9. PROGRAMMES QUALITÉ	9
10. PROJETS DE RECHERCHE	9

SECTION 2 CONSULTATION SUR LA HAUSSE DE LA CONTRIBUTION DE BASE AU PLAN CONJOINT

1. RETOUR SUR LE PLAN QUINQUENNAL 2011-2015	11
2. RÉALISATIONS CONCRÈTES	11
2.1 RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE SELON LE BUDGET 2020	11
2.2 PRINCIPAUX CHAMPS D'INTERVENTION DES PBQ	12
3. SITUATION FINANCIÈRE PRÉVUE 2020-2025	13
3.1 PRÉVISIONS 2020-2025 SANS HAUSSE DE CONTRIBUTION	13
3.2 BESOINS FINANCIERS DES PBQ	14
4. RECOMMANDATION ET IMPACT DE LA HAUSSE DE FINANCEMENT DE BASE AU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC	14
5. CONSULTATION DES PRODUCTEURS (EN PLÉNIÈRE)	15

SECTION 3 ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2019

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAU D'EMBOUCHE	17
ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLON D'ABATTAGE	23
ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAU DE LAIT	32
ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAU DE GRAIN	38
ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER	44

SECTION 1

ACTIVITÉS EN 2019



ACTIVITÉS EN 2019

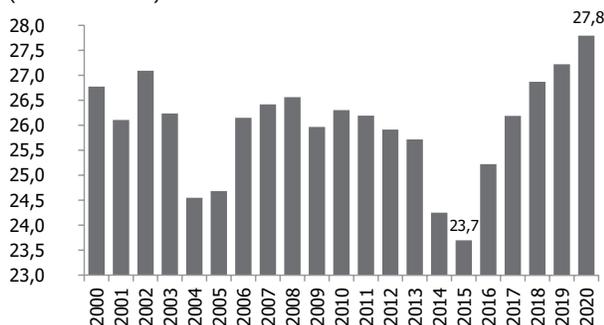
1. MARCHÉ

Depuis 2014, il s'est ajouté 2,8 millions de vaches de boucherie aux États-Unis pour un total de 31,9 millions de têtes au 1^{er} janvier 2019. Pendant cette même période, le nombre de vaches au Canada a connu un recul de 172 000 têtes pour un total d'environ 3,7 millions en date du 1^{er} janvier 2019.

Ainsi, la production de viande bovine aux États-Unis devrait continuer de s'accroître et atteindre des niveaux records dans les prochaines années.

Production de viande de bœuf (États-Unis)

(milliards de livres)



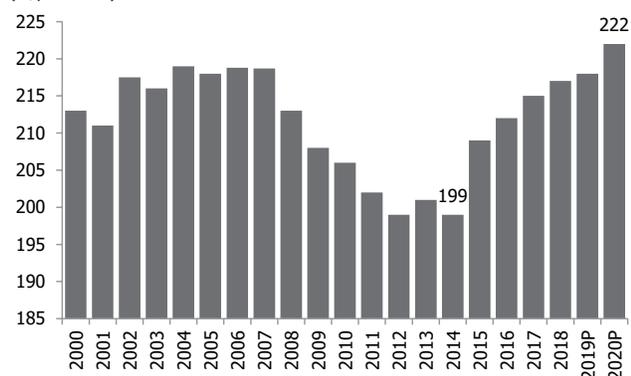
Sources:

- USDA
- CattleFax

Par ailleurs, l'offre de porc et de volaille est également en hausse aux États-Unis. L'offre totale de viande rouge et de volaille pourrait atteindre 222 lb par Américain en 2020, ce qui représente une hausse de 23 lb par personne par rapport à 2014!

Consommation de viande rouge et de volaille (États-Unis)

(lb/personne)

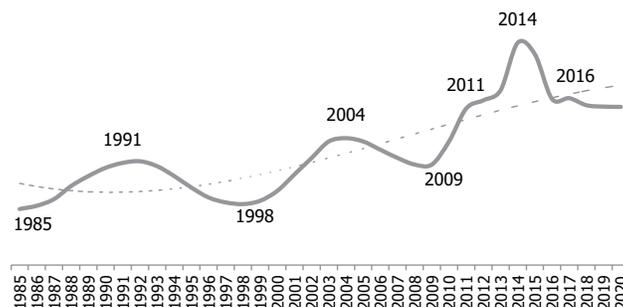


Sources:

- USDA
- CattleFax

La hausse de l'offre maintiendra une pression à la baisse sur les prix de marché pour quelques années encore.

Cycle de prix des bovins (États-Unis)



Source:

- CattleFax

Du côté des bonnes nouvelles, la vigueur de la demande a permis de soutenir les prix de marché à des niveaux beaucoup plus importants que prévu. Cette hausse est attribuable, d'une part, à la vigueur de l'économie nord-américaine et, d'autre part, à la demande mondiale qui demeure relativement soutenue malgré les tensions commerciales avec la Chine. La conjoncture des marchés demeure toujours préoccupante pour l'avenir. Certains anticipent une récession aux États-Unis et craignent un ralentissement plus marqué de l'économie internationale.

L'année restera par ailleurs marquée par l'incendie ayant causé la fermeture en août 2019 de l'abattoir Tyson Foods à Finney County, au Kansas. Du jour au lendemain, les États-Unis perdaient 6 % de leur capacité d'abattage totale de bouillons. Bien que des efforts importants aient été mis de l'avant par les autres usines de transformation (augmentation des heures d'opération), le prix payé aux producteurs a subi un recul important et ces derniers ne semblent pas avoir rétabli le rapport de force existant avant cet incident.

Tyson Foods a finalement repris ses opérations en janvier 2020. Les prix ont connu une remontée qui pourraient perdurer jusqu'au printemps puisque plusieurs parcs avaient choisi de retarder leurs entrées en élevage en août 2019, ce qui a entraîné une certaine rareté de viande de bœuf ce printemps. Toutefois, dans l'est du Canada, les marchés continuent d'être affectés négativement par la fermeture de l'abattoir Ryding Regency Meat Packers Ltd.

L'augmentation de la demande chinoise constituera également un important facteur de croissance des importations mondiales de viande bovine en 2020 étant donné la pénurie de viande porcine en Chine (liée à la peste porcine) et la reprise des exportations canadiennes et américaines de viande de bœuf et de porc vers ce même pays.

2. SÉCURITÉ DU REVENU

Les programmes de sécurité visent à stabiliser les revenus des entreprises et à aider les producteurs à mieux traverser les creux du marché. Un environnement d'affaires plus stable et prévisible devrait permettre aux entreprises d'opérer dans des conditions plus propices à leur développement, ce qui entraînera des retombées économiques pour l'ensemble du Québec.

Rappel des gains en 2019

- Réintégration des contributions de promotion et de recherche dans le calcul du revenu stabilisé;
- Abolition du plafond de trois fois la ferme-type pour le partage de la prime:
 - Le retrait de cette mesure pourrait s'accompagner d'une mutualisation du risque (fermes de toutes tailles enquêtées) ou d'une franchise applicable aux entreprises de grandes tailles.

Priorités de travail en 2020

Au cours de la prochaine année, Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) présenteront les demandes suivantes :

- Amélioration de la méthodologie de calcul de la rémunération du travail de l'exploitant;
- Retour au niveau d'avant 2013 pour la couverture du programme Agri-stabilité:
 - Le programme se déclencherait après une chute de 15% du revenu annuel par rapport à la moyenne historique (au lieu de 30%).

Entrée en vigueur en 2020

Le nouveau modèle du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour les veaux de grain entrera en vigueur en 2020 et entraînera une augmentation de la couverture d'assurance d'environ 2,86 \$ par veaux de grain (voir section Veau de grain pour plus d'information).

3. RELATIONS GOUVERNEMENTALES

Au niveau fédéral

L'année 2019 était une année électorale. Plusieurs dossiers préoccupants nécessitaient l'attention du gouvernement et les PBQ, en collaboration avec la Canadian Cattlemen's Association (CCA), se sont assurés de multiplier les rencontres avec les députés et les représentants du gouvernement fédéral.

Voici les enjeux majeurs qui ont entre autres été le sujet central de diverses représentations:

- la question des appellations de produits (le dossier « viande végétale »);
- l'accès aux marchés internationaux (la fermeture momentanée des frontières de la Chine à la viande bovine canadienne et les barrières techniques à l'exportation en Union européenne limitant l'accès au marché);
- la nouvelle réglementation sur le transport des animaux.

Le président des PBQ, M. Claude Viel, a d'ailleurs pu questionner M^{me} Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (AAC), sur ce dernier sujet lors d'une rencontre organisée par l'Union des producteurs agricoles (UPA) à l'occasion de la campagne électorale.

Au niveau provincial

Les PBQ ont également poursuivi leurs relations avec le nouveau gouvernement au pouvoir. Des rencontres avec des députés et des fonctionnaires ont permis de poursuivre les travaux visant à atteindre l'objectif du *Plan de développement 2018-2025*, soit d'atteindre à nouveau un seuil critique de production au Québec. Les PBQ ont notamment participé activement à la mise à jour des planifications stratégiques des filières bœuf et veau. De plus, une rencontre avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. André Lamontagne, a été organisée à la fin de l'année 2019 pour l'informer des besoins prioritaires des producteurs.

4. SCÈNE CANADIENNE

Les producteurs ont compris depuis longtemps que les PBQ se doivent de demeurer actifs sur la scène fédérale. Que ce soit pour se tenir au fait des différents dossiers ou pour faire comprendre les particularités du Québec, il est important pour la fédération que sa vision de l'industrie chemine au sein de l'industrie canadienne.

En 2019, les PBQ ont été particulièrement actifs au sein des organisations suivantes:

Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie (Office) — renouvellement de l'entente avec le Québec

Cette entente confirme la nouvelle contribution de 2,50 \$ par bovin mis en marché (anciennement fixée à 1,00 \$). Toutes les provinces ont signé une entente à cet effet à l'exception de l'Ontario, qui souhaite régler certains points administratifs au préalable. Pour les producteurs de bovins du Québec, cette augmentation ne représente pas de déboursés additionnels puisque les frais de mise en marché sont reconnus à 100% comme une contribution à l'Office et sont conservés au Québec pour la mise en marché.

Table ronde sur la chaîne de valeur du bœuf (TRCVB)

En 2019, la TRCVB n'a tenu qu'une réunion, et ce, conjointement avec le secteur du porc. Celle qui était prévue à l'automne 2019 n'a pas eu lieu étant donné la tenue des élections fédérales en octobre 2019. Le gouvernement canadien songe à regrouper toutes les productions animales sous une même table ronde. Les acteurs des différentes productions animales sont plutôt défavorables à cette avenue, qui ferait en sorte de diluer l'importance de nombreux dossiers.

Canadian Cattlemen's Association (CCA)

Les PBQ et la CCA ont travaillé sur plusieurs dossiers communs au courant de la dernière année :

- l'utilisation du terme « viande végétale », qui a été contestée autant par l'Ouest canadien que par le Québec;
- les barrières techniques auxquelles doit faire face la viande bovine canadienne pour avoir accès au marché de l'Union européenne et les problèmes qui en découlent;
- la fermeture du marché de la Chine à la viande bovine canadienne en juin dernier, situation qui s'est réglée finalement en novembre 2019 (il ne s'agit pas de volumes énormes, mais ce marché est en forte croissance).

De plus, en mai 2019, les PBQ ont pris part à plusieurs rencontres sur le nouveau règlement sur le transport et ont participé à des journées de lobbying en compagnie des représentants de la CCA. Des discussions, des échanges et des travaux se poursuivent toujours à ce propos.

Prendre note que les PBQ siègent également au comité ou au conseil d'administration des organismes suivants :

- l'Agence canadienne d'identification du bétail;
- l'Agence canadienne de classement du bœuf;
- le comité de gestion du programme VBP+;
- le Beef Cattle Research Council (BCRC).

5. DURABILITÉ

Dans un contexte où le mouvement anti-viande prend de plus en plus d'importance dans les médias, le conseil d'administration des PBQ a accepté, lors de sa rencontre des 12 et 13 décembre 2018, de mettre en œuvre un plan d'action. Celui-ci tire son origine du *Plan de développement 2018-2025*, qui misait entre autres sur un développement responsable.

Le plan d'actions en durabilité des PBQ comporte quatre axes d'intervention.

Vérification des critiques alléguées et préparation d'un contre-argumentaire

À partir d'une étude initiée par l'UPA et réalisée par le Groupe AGÉCO, il a été possible de développer un contre-argumentaire au mouvement anti-viande.

Élaboration d'un argumentaire sur les bonnes pratiques mises en place et communication aux membres

La première partie du dossier « Environnement : démêler le vrai du faux » est paru dans le cahier *Bovins du Québec* de la semaine du 26 octobre 2019. Un autre dossier portant sur le bien-être et la santé des animaux a été dévoilé dans la parution de janvier 2020.

Un feuillet argumentaire, intitulé *Démêler le vrai du faux. Cahier d'informations à l'attention des producteurs de bœuf et de veau*, a été produit et sera joint à l'envoi à tous les producteurs de l'avis de convocation pour

l'assemblée générale annuelle (AGA) des PBQ. Il est le fruit d'une importante collaboration avec l'UPA et permet de soulever les principales critiques à l'attention de la production bovine et, au besoin, de fournir des réponses basées sur les données scientifiques les plus à jour.

Il est primordial que les producteurs puissent contribuer à la diffusion de ces informations.

Identification des besoins supplémentaires

Les producteurs de bovins contribuent régulièrement à l'amélioration de l'environnement non seulement en respectant la réglementation en vigueur mais en allant au-delà de celle-ci. L'objectif de cet axe est de reconnaître et de faire valoir les améliorations continues du secteur bovin en durabilité.

L'UPA élabore présentement son plan vert, qui consiste en l'établissement et en l'atteinte de cibles d'indicateurs environnementaux sur les fermes. Les PBQ participent activement à ces travaux, car ces derniers consolideront les actions de l'organisation dans le plan de durabilité.

Élaboration d'un plan de diffusion

Les PBQ sont à finaliser un plan de relations publiques visant à augmenter la notoriété de la production bovine au Québec. D'ailleurs, dans le *Plan de développement 2018-2025*, la question de la durabilité est spécifiquement identifiée, preuve que les actions des PBQ s'inscrivent en continuité des orientations stratégiques identifiées.

Le plan de diffusion s'articulera autour :

- de communications aux membres afin de les outiller et de les sécuriser face à la vague de critiques auxquelles est confronté le secteur;
- d'une campagne de relations publiques en parallèle avec une intensification des démarches auprès des gouvernements.

Une demande de financement a été déposée au Programme de développement sectoriel (PDS) du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin de développer une campagne de relations publiques visant à sensibiliser les Québécois à la production bovine au Québec. Les objectifs sont :

- de communiquer au grand public les travaux de durabilité des PBQ afin de répondre aux discours dominants;
- de promouvoir le développement d'entreprises dynamiques et durables et d'améliorer l'acceptabilité sociale de la production.

6. PLANIFICATIONS STRATÉGIQUES

Filière bœuf

De l'automne 2018 à l'automne 2019, les différents intervenants de la filière bœuf ont procédé à la réalisation d'une planification stratégique dont le principal objectif est la rentabilité de tous les intervenants de celle-ci afin d'en assurer la pérennité.

Pour suivre, bonifier et adopter la planification stratégique, un comité de pilotage regroupant les principaux partenaires de la filière (producteurs de veaux d'embouche, de bouvillons et de bovins de réforme, représentants d'abattoirs, d'encans, de centres de recherche et du MAPAQ) a été mis en place et s'est rencontré à deux reprises pour déterminer le contenu de la planification stratégique de la filière. Les membres ont aussi tenu plusieurs échanges sur une base régulière entre eux pour permettre la concertation de tous.

La planification stratégique de la filière bœuf a été adoptée par le comité de pilotage le 26 septembre 2019 et déjà le plan d'action de l'an 1 est en cours de déploiement !

Dans les axes de travail retenus se retrouvent entre autres :

- les outils et les mécanismes de coordination;
- l'acceptabilité sociale;
- le positionnement et la promotion générique;
- les différents secteurs de production et la mise en marché, l'abattage et la transformation;
- le commerce international;
- les soutiens gouvernementaux;
- la recherche et l'expertise.

Pour la réalisation de la planification stratégique, le MAPAQ a octroyé une aide financière dans le cadre du volet 1 du PDS.

Filière veau

Dans le cadre de la planification stratégique de la filière veau, après plusieurs consultations menées auprès de différents acteurs des secteurs veau de grain, veau de lait et veau laitier ainsi qu'auprès des membres du Forum Veau (comité regroupant un éventail plus large d'intervenants du milieu), des axes de travail ont été identifiés :

- les outils et les mécanismes de coordination de la filière et les relations entre les partenaires;
- les différents secteurs de production, la mise en marché et l'abattage;
- les programmes de soutien à la production, le commerce international et le développement de l'expertise du secteur;
- l'acceptabilité sociale, surtout en matière de bien-être animal;
- la promotion générique et le développement de nouveaux marchés.

Des objectifs stratégiques ont été identifiés pour chacune des cibles pour ensuite être priorisés selon les besoins actuels et futurs de la filière. Ces objectifs respectent la mission suivante :

La filière permet la concertation et la coordination de la chaîne de valeur du veau afin d'assurer la renommée de ses produits provenant d'une agriculture écoresponsable et répondant aux aspirations des consommateurs d'ici et d'ailleurs. Elle favorise la communication et l'écoute des besoins et travaille à l'atteinte d'une rentabilité juste et équitable pour tous les membres de la filière.

La nouvelle planification stratégique de la filière veau a été entérinée par le conseil d'administration des PBQ le 29 octobre 2019. Une aide financière provenant du PDS du MAPAQ a été reçue pour sa réalisation.

Le Forum Veau (un comité de travail regroupant des représentants des producteurs de veaux de grain, de veaux de lait et de veaux laitiers, des Producteurs de lait du Québec, d'AAC, du MAPAQ et de l'industrie ainsi que des employés des PBQ et des vétérinaires) sera l'instance chargée du suivi et de l'atteinte des objectifs que la filière s'est fixés.

7. BIOSÉCURITÉ, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Biosécurité

Deux projets ont pris leur envol en 2019 concernant la biosécurité dans le secteur veau.

Le projet biosécurité et bien-être durant les activités de transport des veaux laitiers, des veaux de grain et des veaux de lait permettra de regrouper des données sur l'état de santé des veaux laitiers à leur départ et pendant le transport vers l'encan. Par la suite, le projet s'attardera au premier mois en élevage de veaux lourds pour finalement évaluer les conditions de biosécurité lors du transport vers l'abattoir.

En parallèle, un projet concernant la biosécurité sur les fermes de veaux de lait permettra d'identifier les éléments mis en place et ceux à intégrer pour améliorer cet aspect sur les fermes.

Par ailleurs, le comité biosécurité de la filière bovine a décidé de monter un plan de mesures d'urgence. Une demande d'aide financière au PDS du MAPAQ a été déposée pour le développement d'un plan pour la filière bovine.

Santé

Le Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ) pour la production veau d'embouche s'est déployé en 2019. En moins d'un an, plus de 500 fermes y ont participé, ce qui représente plus de 10 % des élevages de veaux d'embouche du Québec.

La campagne de sensibilisation porte sur l'optimisation de la résistance immunitaire dans les élevages et comporte un volet de sensibilisation à la gestion du colostrum et à la vaccination. Les producteurs de veaux d'embouche peuvent bénéficier gratuitement de visites d'un vétérinaire, pour un total de trois heures, pour discuter de la gestion du colostrum et élaborer un protocole de vaccination adapté à leur ferme.

Les PBQ ont été sollicités pour participer aux travaux du MAPAQ en vue de mettre sur pied un programme de surveillance de l'antibiorésistance au Québec. D'autres rencontres sont prévues au début de l'année 2020 pour peaufiner la proposition.

Transport

Le principal dossier traité en 2019 concerne la nouvelle réglementation sur le transport. Le 20 février 2019, le gouvernement du Canada a publié une nouvelle version du *Règlement sur la santé des animaux — Partie XII — Transport des animaux* (Règlement), dont l'entrée en vigueur est prévue le 20 février 2020.

Le principal changement au Règlement qui aura des impacts pour les producteurs de bovins concerne les intervalles sans alimentation, abreuvement et eau. Les intervalles ont été réduits de 48 à 36 heures pour les ruminants et de 18 à 12 heures pour les veaux laitiers. De plus, il y aura dorénavant un intervalle de 12 heures pour les animaux fragilisés.

Ces nouveaux intervalles posent un défi pour tous les intervenants de la filière bovine, que ce soit pour l'organisation des encans spécialisés, le transport d'animaux en provenance ou à destination de l'Ouest canadien ou encore le transport et la mise en marché des veaux laitiers.

Les PBQ et les divers secteurs de production ont multiplié les démarches dans la dernière année pour obtenir des précisions sur le Règlement et faire valoir leurs revendications.

Lors du congrès de l'UPA en décembre 2019, la ministre Bibeau a annoncé un assouplissement temporaire dans l'application du Règlement.

Une note d'information provenant de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en janvier 2020 précise cette annonce et explique qu'il a été décidé que l'application se ferait de manière progressive, et ce, pour une période de deux ans. Cette période porte uniquement sur les nouveaux intervalles de temps sans accès aux aliments, à l'eau salubre et au repos. Pour les autres exigences du Règlement, l'ACIA fait mention d'une mise en application graduelle sans période de temps définie.

Les PBQ poursuivent leurs démarches en vue d'obtenir des allègements et de s'assurer que l'ACIA respecte son engagement à aider l'industrie à se conformer à son nouveau Règlement en minimisant au maximum l'impact que cela peut avoir sur les producteurs de bœufs et de veaux.

8. COMMUNICATION ET VIE SYNDICALE

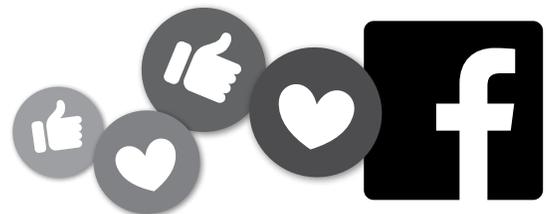
Les PBQ ont poursuivi, pour une deuxième année, la mise en œuvre d'un plan d'action en vie syndicale ayant pour objectif de développer les communications de l'organisation et d'encourager la mobilisation et l'adhésion de ses membres:

Production de divers contenus visuels destinés aux plateformes sociales des PBQ

- Groupe Facebook:
 - Cette plateforme permet aux producteurs d'échanger entre eux et de prendre connaissance des nouvelles de leur organisation. À partager!
- Chaîne YouTube « Les Producteurs de bovins du Québec »:
 - Cette plateforme contient une panoplie de vidéos à l'attention des producteurs de tous les secteurs. Un incontournable dans vos abonnements en ligne!

Les Producteurs de bovins du Québec sur Facebook

Une initiative de producteurs, par les producteurs pour les producteurs de tous les secteurs



Autres stratégies de communication

- Infolettre mensuelle *La Minute bovine*:
 - Y sont publiés une multitude de sujets d'intérêt pour les producteurs de chacun des secteurs ainsi qu'un coup d'œil sur les marchés du veau et du bœuf mis à jour et systématiquement inclus;
- Tenue des assemblées générales annuelles régionales (AGR) sur deux sites:
 - Dans certaines régions, la distance peut représenter un frein à la participation de producteurs aux AGR. Pour répondre à cette problématique, les PBQ ont développé une formule offerte aux syndicats dans laquelle, grâce aux technologies de vidéoconférence, les assemblées peuvent se tenir sur deux sites. Lors d'un projet pilote tenu au Bas-Saint-Laurent en 2019, la participation des membres a doublé;

- Sites extranet des différents secteurs:
 - Afin de mieux informer les producteurs des outils à leur portée, une campagne pour faire la promotion des sites extranet accessibles aux producteurs des différents secteurs bovins a été mise en place.

Nouvelles initiatives prévues pour 2020

- Développement d'un cahier d'informations à l'attention des producteurs de bœuf et de veau (*Démêler le vrai du faux*), qui sera envoyé à tous les producteurs du Québec (voir section Durabilité);
- Tenue d'une journée destinée à la relève en production bovine en collaboration avec la Fédération de la relève agricole du Québec;
- Offre de matériel pédagogique destiné aux écoles;
- AGA des 31 mars et 1^{er} avril 2020 à l'Hôtel Le Concorde Québec, incluant la diffusion en direct bonifiée de conférences et de présentations.

Restez à l'affût!

- Joignez le groupe Facebook au [facebook.com/groups/bovinsqc/](https://www.facebook.com/groups/bovinsqc/)
- Abonnez-vous à la chaîne YouTube au [bit.ly/2R2SzdB](https://www.youtube.com/channel/UCbitly2R2SzdB)
- Pour vous abonner à *La Minute bovine*, visitez le [bovin.qc.ca/abonnement/](https://www.bovin.qc.ca/abonnement/)

À la fin de l'année 2018, les PBQ ont fait des représentations auprès de Cargill afin que l'usine de Guelph (Ontario) soit accréditée Bœuf durable. Les PBQ poursuivent les discussions avec Cargill et Agri-Traçabilité Québec (ATQ) afin de mettre en place le programme pour les producteurs de bovins du Québec.

Les producteurs de veaux d'embouche et de bouvillons sont donc encouragés à obtenir leur certification VBP+ dès que possible et à s'assurer que les dates de naissance réelles des animaux soient enregistrées dans les délais prescrits auprès d'ATQ. Ces deux conditions sont essentielles pour participer au programme.

Les PBQ sont membres de la TRCBD depuis le printemps 2019.

Programme Veau de grain du Québec certifié

Le programme Veau de grain du Québec certifié (VGQC) est obligatoire pour produire et mettre en marché des veaux de grain au Québec.

L'année 2019 marquait la fin de la période d'implantation du nouveau programme voté par les producteurs en mars 2016. Tous les producteurs ont été contactés pour recevoir la visite d'un auditeur au cours des quatre dernières années. Une opération « blitz » s'est déroulée en décembre 2019 pour finaliser les dossiers en cours.

Programme Veau vérifié

Le programme Veau vérifié couvre la production de veaux de lait. En date du 6 décembre 2019, 54 producteurs étaient certifiés, ce qui représente 58 % du volume de veaux de lait produits au Québec.

9. PROGRAMMES QUALITÉ

Programme VBP+, le choix « durable »

Depuis l'été 2018, le programme VBP+ a été reconnu par la TRCBD. Ainsi, tout producteur certifié VBP+ devient automatiquement admissible au programme Bœuf durable.

À la fin de l'année 2018, les comités de mise en marché des veaux d'embouche et des bouvillons d'abattage adoptaient un plan d'action pour inciter les producteurs à adhérer au programme. Au début du mois de décembre 2019, 72 producteurs bovins étaient maintenant certifiés VBP+.

Approvisionnement en bœuf durable

En 2015, la TRCBD a amorcé une réflexion afin de convenir des paramètres entourant la production d'un bœuf durable. Un projet pilote a vu le jour en 2017 avec comme participants les entreprises Cargill et McDonald.

Conduit dans l'Ouest canadien, ce projet avait pour objectif de retracer les animaux provenant de fermes certifiées VBP+ afin d'assurer un approvisionnement en bœuf durable tout au long de la chaîne de valeur et avait également pour but d'aider le Canada à devenir le premier pays à fournir du bœuf provenant de sources certifiées durables et ainsi être plus compétitif sur le marché mondial. Compte tenu des résultats obtenus, le projet est un devenu un programme officiel.

10. PROJETS DE RECHERCHE

Les PBQ investissent dans la recherche par le biais des fonds de recherche de chaque secteur de production bovine. Les investissements des producteurs pour l'année en cours et pour les trois prochaines années totalisent 231 365 \$ pour des projets d'une valeur de 5 121 795 \$, soit un effet de levier de 1 pour 22.

Projets en cours ou à venir:

- Revue de littérature sur l'alimentation, les pâturages et la génétique effectuée à partir des recherches du BCRC (2019);
- Biosécurité et bien-être durant les activités de transport des veaux laitiers et des veaux lourds (2019-2021);
- Projets sur le transport des bovins, sur de nouvelles variétés de fourrages, sur le système multispèces fourragères et sur le Réseau canadien de surveillance des élevages vache-veau à l'intérieur de la grappe de recherche sur le bœuf (2018-2023).

SECTION 2

CONSULTATION SUR LA HAUSSE DE LA CONTRIBUTION DE BASE AU PLAN CONJOINT



1. RETOUR SUR LE PLAN QUINQUENNAL 2011-2015

Le dernier plan quinquennal de financement (2011-2015) des Producteurs de bovins du Québec (PBQ) était prévu se terminer en 2015. Malgré une baisse du cheptel, il a pu être prolongé jusqu'en 2020 grâce à une gestion serrée des dépenses. Voici une comparaison de l'évolution des résultats financiers des PBQ (chiffres réels) par rapport à ce qui avait été prévu en 2011 (plan).

Plan quinquennal 2011-2015

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 BUDGET
REVENUS (\$)	PLAN	3 014 355	3 451 230	4 048 760	4 136 990	4 098 005	4 075 450	---	---	---	---
	RÉEL	3 229 805	3 628 523	3 797 137	3 677 790	3 847 395	3 459 419	3 495 481	3 274 197	3 657 563	3 307 401
DÉPENSES (\$)	PLAN	3 478 911	3 587 577	3 723 815	3 877 625	4 038 904	4 215 052	---	---	---	---
	RÉEL	3 667 081	3 813 821	4 084 570	3 166 762	3 129 608	3 177 345	3 040 441	3 142 339	3 476 161	3 565 718
SURPLUS DÉFICIT (\$)	PLAN	(464 556)	(136 347)	324 945	259 365	59 101	(139 602)	---	---	---	---
	RÉEL	(437 276)	(185 298)	(287 433)	511 028	717 787	282 074	455 040	131 858	181 402	(258 317)
TRANSFERT INTERFONDS (\$)	RÉEL	(40 000)	(40 000)	(40 000)	0	0	0	0	25 000	(15 000)	0
AVOIR ACCUMULÉ (\$)	PLAN	1 076 075	899 728	1 184 673	1 444 038	1 503 139	1 363 537	---	---	---	---
	RÉEL	1 103 355	878 057	550 624	1 061 652	1 779 439	2 061 513	2 516 553	2 673 411	2 839 813	2 581 496
% DE L'AVOIR PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	PLAN	31 %	25 %	32 %	37 %	37 %	32 %	---	---	---	---
	RÉEL	30 %	23 %	13 %	34 %	57 %	65 %	83 %	85 %	82 %	72 %

Source:

- PBQ

La rigueur dont ont fait preuve les PBQ dans la gestion des finances a permis de respecter et de prolonger le dernier plan quinquennal. Voici quelques exemples des mesures prises par les PBQ :

- Contrôle serré des dépenses :
 - Imputabilité des décisions des élus, analyse des dépenses par le comité exécutif, départs d'employés non remplacés, etc.;
- Efficacité du travail des élus et des employés :
 - Répartition des dossiers pour éviter le dédoublement, restructurations administratives importantes, partage des connaissances entre les secteurs pour éviter le travail en silo, optimisation des processus administratifs, transition vers le sans papier, etc.;
- Contrôle de la perception des contributions :
 - Identification et mise en place de méthode de facturation pour les contributions non perçues, suivi serré des perceptions, etc.;
- Utilisation des programmes d'aide disponibles;
- Distinction des dossiers qui relèvent de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de ceux qui relèvent des PBQ.

2. RÉALISATIONS CONCRÈTES

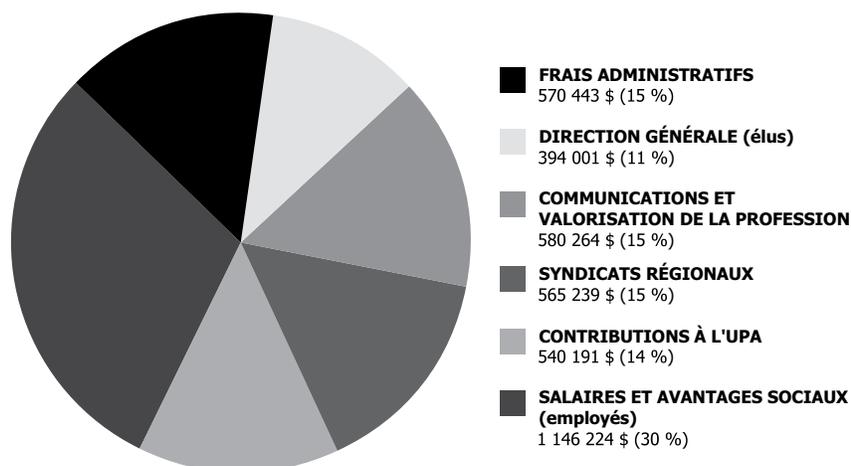
Les enjeux liés à l'agriculture sont de plus en plus nombreux et complexes. Les producteurs doivent évoluer dans un contexte où les exigences gouvernementales ne cessent d'augmenter et où la mondialisation des marchés soulève de nombreux défis. Plus que jamais, les producteurs de bovins doivent pouvoir compter sur une organisation solide et efficace pour défendre leurs intérêts, notamment en ce qui concerne les enjeux entourant les groupes anti-viandes, les détracteurs de la production bovine en matière d'environnement, la compétition grandissante des produits à base de protéines végétales, le bœuf durable et le bien-être animal. Ces dossiers mobilisent quotidiennement les PBQ.

2.1 RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE SELON LE BUDGET 2020

Les PBQ participent au financement de l'UPA (14 % de ses dépenses) et soutiennent une présence active en région grâce à ses 14 syndicats (15 % de ses dépenses). Ces deux postes comptent pour 29 % des dépenses des PBQ.

La direction générale-élus (11 %), les salaires des employés (30 %), les frais administratifs (15 %) et les communications (15 %) totalisent ensemble 71 % des dépenses des PBQ.

Répartition des dépenses de l'administration générale (Budget 2020 = 3,8 M\$)



Source:

- PBQ

2.2 PRINCIPAUX CHAMPS D'INTERVENTION DES PBQ

Les dossiers couverts par les PBQ sont nombreux et concernent directement chacune des entreprises bovines québécoises.

Représentation générale

- Gouvernements fédéral et provincial:
 - Politiques et programmes;
- Table ronde sur la chaîne de valeur du bœuf;
- Identification permanente:
 - Agri-Traçabilité Québec;
 - Agence canadienne d'identification du bétail;
- Agence canadienne de classement du bœuf;
- Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie:
 - Canada Beef;
 - Agence canadienne de prélèvement du bœuf;
- Agence canadienne d'inspection des aliments;
- Canadian Cattlemen's Association;
- Comité de gestion du programme VBP+;
- Beef Cattle Research Council;
- Table ronde canadienne sur le bœuf durable.

Mise en marché (soutien aux cinq secteurs de production)

- Financement de trois réunions des comités de mise en marché et des comités de négociation (élus);
- Soutien technique, juridique et administratif aux comités;
- Appui au développement de la mise en marché.

Sécurité du revenu et programmes d'aide

- Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles;
- Comités coûts de production;
- Suivi des programmes AGRI;
- Programme de paiements anticipés.

Information et communications auprès des producteurs et du grand public

- Valorisation de la profession;
- Cahier Bovins du Québec;
- La Minute bovine;
- Site Web (incluant les Infos-Prix);
- Facebook;
- Relations médias et gestion de crise;

- Organisation d'événements spéciaux:
 - Manifestations, Expo-Bœuf, Journée Portes ouvertes, etc.;
- Soutien aux syndicats régionaux;
- Assemblées générales régionales;
- Assemblée générale annuelle.

Environnement

- Règlementation environnementale:
 - Amas au champ, enclos d'hivernage, etc.;
- Prime-Vert;
- Gaz à effet de serre;
- Rectification de la désinformation;
- Mouvement anti-viande;
- Appellation des produits « viande végétale »;
- Bœuf durable.

Santé et bien-être des animaux

- Programme intégré de santé animale du Québec;
- Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux;
- Codes de pratiques;
- Règlementation sur le transport.

Assurance de la qualité et la recherche

- Élaboration et mise en œuvre de programmes de qualité:
 - VBP+, Bœuf durable, Veau de grain certifié du Québec, Veau vérifié;
- Administration du fonds de recherche et suivi des projets.

Tous les autres dossiers ad hoc

3. SITUATION FINANCIÈRE PRÉVUE 2020-2025

Selon les prévisions de revenus pour les prochaines années ainsi que l'estimation des dépenses en fonction des nombreux dossiers et défis à relever, l'avoir cumulé des PBQ atteindra rapidement un niveau critique si aucune action n'est prise maintenant.

3.1 PRÉVISIONS 2020-2025 SANS HAUSSE DE CONTRIBUTION

Prévisions 2020-2025 sans hausse de contribution

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
REVENUS (\$)¹	3 232 374	3 185 031	3 139 109	3 094 564	3 051 355	3 009 442
DÉPENSES (\$)²	3 672 690	3 782 870	3 896 356	4 013 247	4 133 644	4 257 654
SURPLUS/DÉFICIT (\$)	(440 316)	(597 839)	(757 247)	(918 683)	(1 082 289)	(1 248 212)
AVOIR ACCUMULÉ (\$)	2 141 181	1 543 342	786 095	(132 588)	(1 214 877)	(2 463 089)
% DE L'AVOIR PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	58 %	41 %	20 %	- 3 %	- 29 %	- 58 %

1. Les revenus ont été calculés sur la base d'une baisse du cheptel et du nombre d'entreprises de 3 % par année (à l'exception du secteur bovin de réforme et veau laitier).

2. Les dépenses ont été majorées de 3 % par année.

Source:

- PBQ

3.2 BESOINS FINANCIERS DES PBQ

Le conseil d'administration (CA) ainsi que les cinq comités de mise en marché (CMM) des PBQ reconnaissent la nécessité d'accroître le financement à compter de l'année 2021.

Le fonds de réserve que constitue l'avoir cumulé doit couvrir, au minimum, 6 mois d'opération, soit 50 % des dépenses. C'est un seuil minimal à considérer comme principe de saine gouvernance.

Pour faire face à la demande de services et à ses obligations financières, le financement additionnel requis est d'environ 950 000 \$ annuellement.

Plan quinquennal 2021-2025 proposé

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
REVENUS (\$)¹	3 210 218	4 171 384	4 106 787	4 043 365	3 982 236	3 922 940
DÉPENSES (\$)²	3 672 690	3 782 870	3 896 356	4 013 247	4 133 644	4 257 654
SURPLUS/DÉFICIT (\$)	(462 472)	388 514	210 431	30 118	(151 408)	(334 714)
AVOIR ACCUMULÉ (\$)	2 119 025	2 507 539	2 717 970	2 748 088	2 596 680	2 261 966
% DE L'AVOIR PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	58 %	66 %	70 %	68 %	63 %	53 %

1. Les revenus ont été calculés sur la base d'une baisse du cheptel et du nombre d'entreprises de 3 % par année (à l'exception du secteur bovin de réforme et veau laitier).
2. Les dépenses ont été majorées de 3 % par année.

Source:
• PBQ

4. RECOMMANDATION ET IMPACT DE LA HAUSSE DE FINANCEMENT DE BASE AU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

Après consultation des CMM, le CA recommande à la majorité le plan de financement 2021-2025 suivant :

Impact de la hausse par secteur

Montant des contributions

	VEAUX DE LAIT	VEAUX DE GRAIN	BOUVILLONS D'ABATTAGE	VEAUX D'EMBOUCHE	SECTEUR LAITIER
Contribution par entr. actuelle	352,00 \$	352,00 \$	352,00 \$	309,00 \$	0,00 \$
Contribution par tête actuelle	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$	3,00 \$	VL 4,49 \$ BR 10,49 \$
Contribution par entr. après hausse	400,00 \$	400,00 \$	600,00 \$	390,00 \$	0,00 \$
Contribution par tête après hausse	2,75 \$	2,75 \$	2,50 \$	3,75 \$	VL 5,50 \$ BR 12,60 \$
Hauss contribution par entreprise	48,00 \$	48,00 \$	248,00 \$	81,00 \$	0,00 \$
Hauss contribution par tête	0,75 \$	0,75 \$	0,50 \$	0,75 \$	VL 1,01 \$ BR 2,11 \$

Un producteur qui fait plus d'une production bovine ne paie qu'une seule contribution par entreprise, soit la plus élevée (excluant le secteur laitier). Malgré les montants de contributions par entreprise mentionnés ci-dessus, un producteur qui met en marché 12 bovins et moins (total de tout type de bovins) paie une contribution annuelle par entreprise au montant de 195 \$ (excluant le secteur laitier). Il est important de noter que le montant de la contribution par tête n'avait pas été augmenté depuis 1995 pour les secteurs bouvillon, veau de grain et veau de lait.

Source:
• PBQ

CONSULTATION SUR LA HAUSSE DE LA CONTRIBUTION DE BASE AU PLAN CONJOINT

Profil de la ferme modèle

	VEAUX DE LAIT	VEAUX DE GRAIN	BOUVILLONS D'ABATTAGE	VEAUX D'EMBOUCHE	SECTEUR LAITIER
	1,174 exploitant --- 780 veaux --- ---	1,199 exploitant --- 830 veaux --- ---	1,781 exploitant --- --- --- 2207 bouvillons	0,944 exploitant 117 vaches 97 veaux 12 bovins de réforme ---	--- 66 vaches 34 veaux 12 bovins de réforme ---
SITUATION ACTUELLE					
Contribution fixe	352,00 \$	352,00 \$	352,00 \$	309,00 \$	---
Contribution variable	1 564,98 \$	1 801,93 \$	4 423,96 \$	315,00 \$	278,54 \$
TOTAL ACTUEL	1 916,98 \$	2 153,93 \$	4 775,96 \$	624,00 \$	278,54 \$
AVEC PLAN 2021-2025					
Hausse contribution fixe	48,00 \$	48,00 \$	248,00 \$	81,00 \$	---
Hausse contribution variable	585,52 \$	637,32 \$	1 105,54 \$	78,75 \$	59,66 \$
TOTAL AVEC PLAN 2021-2025	2 550,50 \$	2 839,25 \$	6 129,50 \$	783,75 \$	338,20 \$

Source:

- PBQ

Répartition du financement en fonction du nombre d'entreprises et du volume par secteur

	VEAUX DE LAIT	VEAUX DE GRAIN	BOUVILLONS D'ABATTAGE	VEAUX D'EMBOUCHE	SECTEUR LAITIER	TOTAL
Nombre d'entreprises	65	95	195	2 712	4 659	7 726
Nombre de têtes	84 681	64 922	77 154	111 795	241 000	579 552
Financement	258 872,75 \$	216 535,50 \$	309 885,00 \$	1 349 796,25 \$	1 914 800,00 \$	4 049 889,50 \$
% du financement après hausse	6,39 %	5,35 %	7,65 %	33,33 %	47,28 %	100,00 %
% du financement en 2018	6,38 %	5,56 %	7,50 %	33,12 %	47,44 %	100,00 %

Source:

- PBQ

5. CONSULTATION DES PRODUCTEURS (EN PLÉNIÈRE)

Êtes-vous en accord avec la recommandation du conseil d'administration des Producteurs de bovins du Québec concernant le plan de financement 2021-2025 du *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* applicable à compter du 1^{er} janvier 2021 ?



OUI



NON

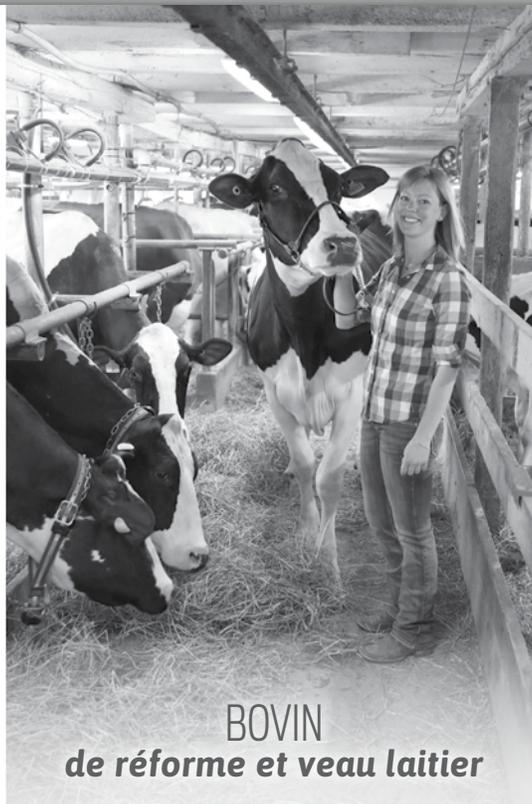
SECTION 3

ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2019

La production
bovine québécoise,
c'est :

Une filière
VEAU

Une filière
BŒUF



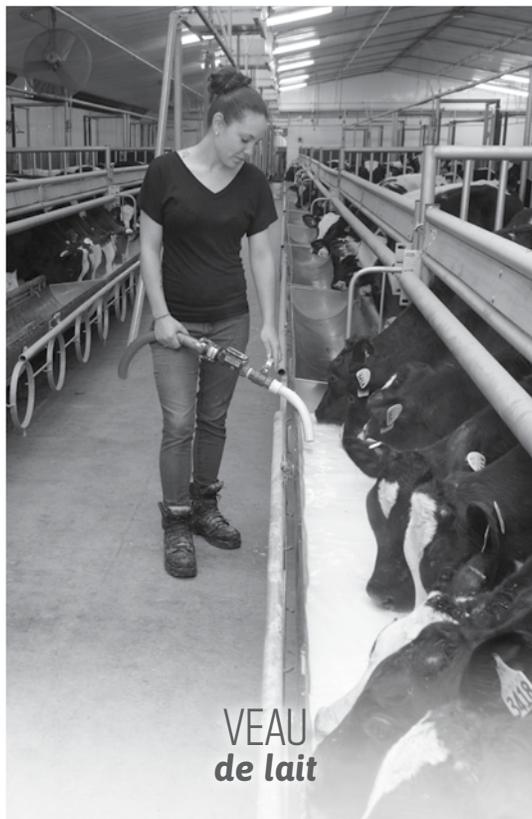
BOVIN
de réforme et veau laitier



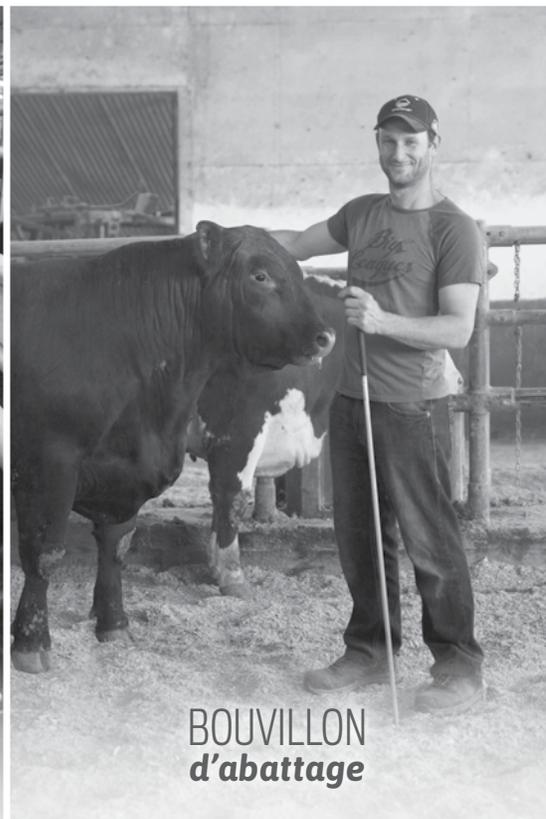
VEAU
de grain



VEAU
d'embouche



VEAU
de lait



BOUVILLON
d'abattage

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE

Projet d'ordre du jour

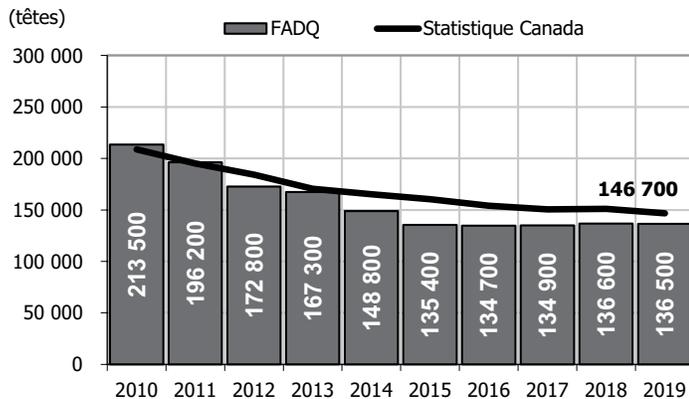
1. **ÉTAT DU MARCHÉ 2019**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2019**
 - 2.1 **Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec**
 - 2.2 **Déploiement de la certification VBP+**
 - 2.3 **Fonds pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche du Québec**
3. **CONSULTATION CONCERNANT LA VACCINATION DU TROUPEAU REPRODUCTEUR**
4. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2020**
 - 4.1 **Planification stratégique de la filière bœuf**
 - 4.2 **Règlement sur la santé des animaux — Partie XII – Transport des animaux**
5. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



VEAU D'EMBOUCHE

1. ÉTAT DU MARCHÉ 2019

Nombre de vaches de boucherie

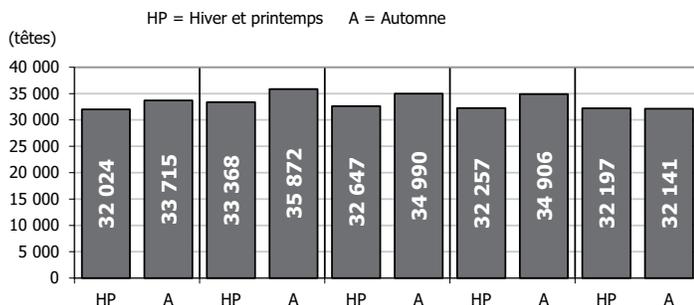


Sources:

- FADQ: Nombre de vaches de boucherie en inventaire (moyenne annuelle) au Programme ASRA Veaux d'embouche
- Statistique Canada: Nombre de vaches de boucherie en inventaire au 1^{er} janvier

Au 1^{er} janvier 2019, selon Statistique Canada, le cheptel de vaches de boucherie au Québec était de 146 700 vaches, ce qui représente une diminution par rapport à pareille date en 2018 alors qu'il y en avait 151 000. Cependant, le nombre de vaches au 1^{er} juillet était de 144 000 vaches pour chacune de ces années. De son côté, La Financière agricole du Québec (FADQ) fait état d'environ 136 500 vaches assurées au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

Veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec, 2015-2019 (volumes saisonniers, volumes annuels et poids moyens)



Année	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre	65 739	69 240	67 637	67 163	64 338
Poids (lb)	655	658	659	657	664

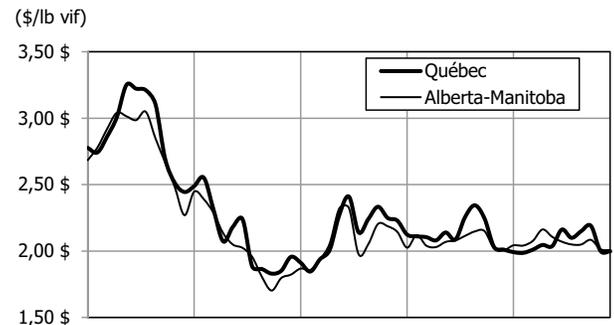
Source:

- PBQ: Nombre et poids moyen de vente des veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec

En 2019, le nombre de veaux commercialisés dans les encans spécialisés était en diminution à l'automne par rapport à l'année précédente, alors que le poids de vente moyen des veaux d'embouche a augmenté pour se situer à 664 lb.

Le nombre de veaux vendus aux encans réguliers a augmenté de 12% par rapport à l'année 2018. Il se chiffre à 7 785 veaux d'embouche en 2019, comparativement à 6 966 veaux en 2018.

Prix des veaux d'embouche mâles 600-700 lb (comparaison Québec vs Alberta-Manitoba)

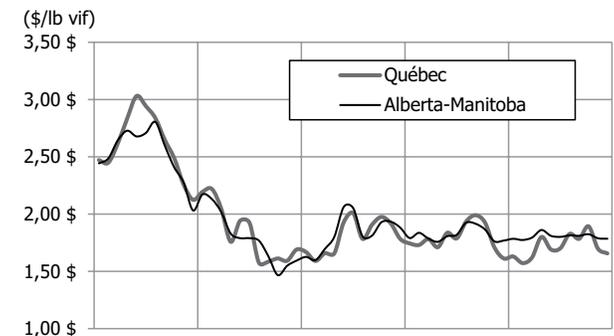


Année	2015	2016	2017	2018	2019
Québec	2,89 \$	2,11 \$	2,14 \$	2,14 \$	2,06 \$
Qc vs Alb.-Man.	0,10 \$	0,07 \$	0,06 \$	0,07 \$	0,00 \$

Sources:

- PBQ: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec
- Canfax: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba

Prix des veaux d'embouche femelles 600-700 lb (comparaison Québec vs Alberta-Manitoba)



Année	2015	2016	2017	2018	2019
Québec	2,61 \$	1,83 \$	1,81 \$	1,80 \$	1,72 \$
Qc vs Alb.-Man.	0,08 \$	0,04 \$	-0,03 \$	-0,02 \$	-0,09 \$

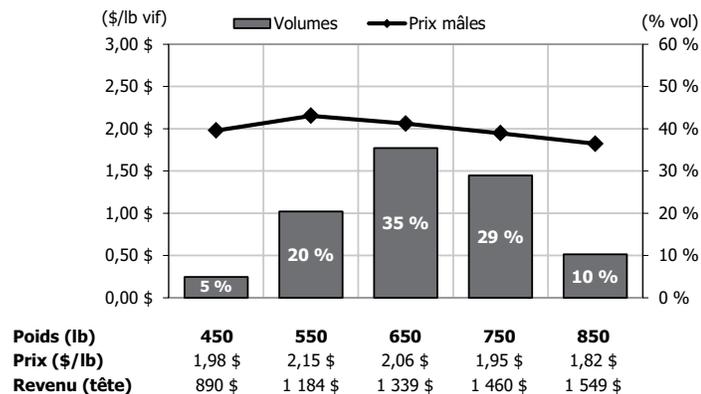
Sources:

- PBQ: Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec
- Canfax: Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba

Les prix moyens de l'année 2019 sont en diminution d'environ 0,08\$/lb par rapport à l'année 2018, autant chez les mâles que chez les femelles.

En moyenne, pour l'année 2019, il n'y avait pas d'écart de prix entre le Québec et l'Ouest canadien pour les veaux mâles de 600 à 700 lb. L'écart de prix des veaux femelles était négatif et se situait à -0,09\$/lb pour les femelles de 600 à 700 lb.

Prix et nombre de veaux d'embouche mâles par strate de poids, 2019



Poids moyen de 676 lb et revenu moyen de 1357 \$/tête

Source:

- PBQ: Nombre et prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles, par strate de poids, vendus dans les encans spécialisés du Québec

En 2019, 85 % du volume des veaux d'embouche mâles se situait toujours entre 500 et 800 lb. Environ 35 % des veaux pesaient entre 600 et 700 lb. Le prix moyen annuel des bovins de cette strate était de 2,06 \$/lb pour un revenu moyen de 1 339 \$/tête.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2019

2.1 CIRCUIT DES ENCANS SPÉCIALISÉS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC

Pour la saison 2019-2020, quelques ajouts ont été effectués au Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec. Dorénavant, les producteurs vendeurs peuvent demander que soient affichées, sur une base volontaire, la vaccination annuelle de leur troupeau reproducteur ainsi que la certification VBP+ de leur entreprise.

De plus, il est maintenant possible de faire la préinscription des veaux d'embouche par courriel avec chacun des encans pour simplifier le plus possible cette tâche importante, ce qui permet une meilleure planification pour les différents intervenants, dont les producteurs de bouvillons.

Enfin, le protocole de vaccination des veaux d'embouche pour les encans spécialisés a été modifié et est entré en vigueur le 1^{er} août 2019. Seul le vaccin vivant atténué fait partie du protocole de vaccination et celui-ci doit être administré à un veau âgé d'au moins 5 mois entre deux semaines et quatre mois avant la vente.

2.2 DÉPLOIEMENT DE LA CERTIFICATION VBP+

Depuis l'été 2018, le programme VBP+ a été reconnu par la Table ronde canadienne sur le bœuf durable. Ainsi, tout producteur certifié VBP+ devient automatiquement admissible au programme Bœuf durable.

À la fin 2018, le comité de mise en marché des veaux d'embouche (CMMVE) et le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage adoptaient un plan d'action pour inciter les producteurs à adhérer au programme. Voici les résultats du plan d'action pour le secteur veau d'embouche au début du mois de décembre 2019:

- 111 producteurs inscrits avant le 31 mars 2019;
- 60 admissibles à l'incitatif;
- 21 producteurs inscrits depuis le 31 mars 2019;
- 43 nouveaux producteurs certifiés;
- 16 audits à venir.

En incluant les producteurs certifiés avant 2019, 72 producteurs (veau d'embouche, bouvillon d'abattage et semi-fini) étaient certifiés VBP+ au début de décembre 2019.

2.3 FONDS DE PROMOTION ET DE PUBLICITÉ À L'ACQUIS DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC

Le Fonds de promotion et de publicité à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche du Québec (Fonds) a amassé des revenus de 48 000 \$ du 1^{er} janvier 2019 au 31 octobre 2019 grâce à la contribution de 0,50 \$ par veau d'embouche mis en marché. Les contributions amassées par le Fonds ont permis la production d'un dépliant sur la valorisation de la production de veaux d'embouche. Le dépliant *Une occasion à saisir* se trouve en version électronique sur le site Web des Producteurs de bovins du Québec (PBQ) dans la section Documentation. De plus, les producteurs de veaux d'embouche sont encouragés à partager le portfolio électronique qui se trouve sur le site extranet des producteurs de veaux d'embouche afin de faire la promotion de la production.

3. CONSULTATION CONCERNANT LA VACCINATION DU TROUPEAU REPRODUCTEUR

Lors de l'atelier des producteurs de veaux d'embouche de l'assemblée générale annuelle (AGA) des PBQ de 2019, une résolution sur la vaccination du troupeau reproducteur a été présentée aux délégués. Le but de la demande était de mettre en place un programme obligatoire de vaccination des troupeaux reproducteurs de veaux d'embouche. Cette résolution a été rejetée par la majorité puisque les délégués souhaitaient avoir des exemples de protocoles qui pourraient être adoptés lors de la prochaine AGA. Les délégués ont demandé que les vaccins vivants et les vaccins tués soient inclus dans le protocole de vaccination.

Un comité vaccination, constitué de vétérinaires de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, de représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), d'un producteur de veaux d'embouche, d'un producteur de bouvillons d'abattage et d'un vétérinaire consultant, a été mis en place en 2019 pour étudier la faisabilité de la mise en place d'un programme de vaccination pour le troupeau reproducteur.

Avant de définir un programme de vaccination, le comité vaccination et le CMMVE ont déterminé que la protection fœtale (FP) était un objectif de protection dans le programme de vaccination du troupeau reproducteur. Celle-ci permet :

- d'aider à prévenir les avortements causés par le virus de la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR);
- d'aider à prévenir les avortements causés par le virus de la diarrhée virale bovine (BVD);
- d'effectuer le rappel annuel avec un vaccin vivant modifié (VVM) chez les vaches gestantes;
- de vacciner les veaux allaités par une vache gestante elle-même vaccinée avec un vaccin VVM;
- de prévenir ou d'aider à prévenir, selon le vaccin utilisé, l'immunotolérance au BVD et la naissance de veaux infectés par le virus avant la naissance (l'infection congénitale [IC]) mais qui ne sont pas immunotolérants (IT).

Il faut comprendre les risques liés à l'infection par le BVD d'une vache non immunisée. Lorsque l'infection survient au cours des 40 premiers jours de gestation chez ces vaches, elle cause fréquemment la mortalité embryonnaire. Si elle survient entre le 2^e et le 6^e mois de gestation, le fœtus peut en mourir et avorter ou, plus fréquemment, survivre et naître avec une infection active par le virus qui persistera toute sa vie. Les veaux IT sont souvent d'apparence normale. Ils seront la source de nouvelles infections pendant toute leur vie et feront en sorte que le virus demeurera présent dans le troupeau. Enfin, si l'infection survient après le 6^e mois de gestation, le fœtus, devenu immunocompétent, survivra en produisant des anticorps détectables avant la prise de colostrum. Ces veaux présentant une infection congénitale (IC) n'excrètent plus le BVD, mais ils sont souvent plus susceptibles aux infections présentes dans leur environnement.

L'immunotolérance et l'IC surviennent par transmission verticale de la mère au fœtus et non par transmission horizontale entre les individus d'un même groupe. Un veau IT ne produit pas d'autres veaux IT parmi ses congénères. Pour assurer la protection désirée, il faut donc que toutes les femelles/mères soient individuellement protégées pour prévenir ou diminuer le risque d'immunotolérance des veaux d'embouche commercialisés.

Ces veaux ne constituent qu'une très faible proportion de la population des troupeaux infectés (moins de 1%). Les conséquences de la présence de l'infection dépassent toutefois largement les problèmes de santé des veaux IT. Le virus excrété par les veaux IT affaiblit le système immunitaire des veaux avec lesquels ils sont en contact, si ceux-ci sont mal immunisés ou non immunisés. En conséquence, ces veaux deviennent plus susceptibles aux infections responsables des maladies couramment rencontrées.

Le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec constitue un environnement propice à la transmission de ces maladies lors du passage des veaux à l'encan par le nombre de provenances élevées et par

le stress du nouvel environnement et de l'entrée en parc d'engraissement, particulièrement en présence de veaux IT.

Les vaccins vivants procurent tous une FP optimale et peuvent être administrés sans risques à des femelles gestantes lorsqu'elles ont reçu ce type de vaccination la première fois avant leur gestation et que le rappel annuel a été effectué. Alors que les vaccins tués, administrés le plus souvent à l'automne, au moment du diagnostic de gestation, ont peu d'intérêt pour la protection des veaux qui seront mis en marché parce qu'ils procurent peu ou pas de FP contre le BVD. Avec ce type de vaccination, des veaux IT contre le BVD peuvent donc naître dans un troupeau où le virus est présent.

À partir des connaissances actuelles, deux scénarios d'implantation d'un protocole de vaccination du troupeau offrant la FP sont présentés pour la commercialisation de veaux d'embouche aux encans spécialisés à compter de la saison 2022-2023 :

Scénario 1

1. Tous les veaux sont vaccinés avec un vaccin vivant modifié (VVM¹) après l'âge de 5 mois (requis par les PBQ pour la mise en marché dans le cadre du Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec).
2. Les génisses sont revaccinées avec un VVM¹ au moins un mois avant la première saillie.
3. Toutes les vaches du troupeau sont vaccinées en post-partum avec un VVM¹ ou avec CMgFP5².
4. Un rappel annuel avec un VVM procurant la FP ou avec CMgFP5 est effectué même si les vaches sont gestantes.

Scénario 2

1. Tous les veaux sont vaccinés avec un vaccin vivant modifié procurant la FP (VVM¹) après l'âge de 5 mois (requis par les PBQ pour la mise en marché dans le cadre du Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec).
2. Les génisses sont revaccinées avec VVM¹ FP au moins un mois avant la première saillie. Elles sont revaccinées avec CMgFP5 au cours de leur gestation (au moment de la vaccination annuelle du troupeau). Le rappel n'est pas nécessaire pour cette revaccination.
3. Les vaches reçoivent un VVM FP au moins un mois avant la première saillie et sont revaccinées avec CMgFP5 pendant leur gestation (au moment de la vaccination annuelle du troupeau). Le rappel n'est pas nécessaire pour cette revaccination.
4. Un rappel annuel avec CMgFP5 est effectué pour maintenir le statut FP du troupeau.

NB: Pour toutes les vaches nouvellement entrées dans le troupeau, le point 4 de ce scénario doit être effectué pour permettre leur mise à niveau du statut vaccinal du troupeau.

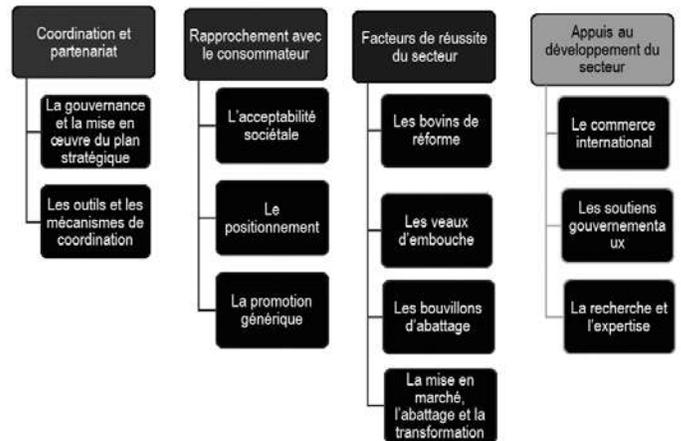
¹ Les vaccins VVM approuvés pour la FP sont: Bovi-Shield Gold FP5, Express FP, Pyramid FP, Vista 5 SQ.

² La première vaccination à vie avec CattleMaster Gold FP5 (CMgFP5) nécessite un rappel et doit être effectuée dans les 100 jours précédant la gestation pour procurer la FP.

Ces scénarios ne sont pas statiques. Toutefois, ils reflètent l'état des connaissances actuelles. Le scénario 2 s'appuie sur une étude récente. Comme l'objectif demeure la vaccination du troupeau reproducteur avec FP, si d'autres vaccins ou protocoles permettent d'atteindre l'objectif, ceux-ci pourraient être admissibles.

Ce protocole respecterait la volonté des délégués de l'AGA, puisque le vaccin CMg FP5 est un vaccin combinant un virus BVD inactivé à des fractions atténuées (ou VVM) des virus IBR, du virus respiratoire syncytial bovin (BRSV) et du parainfluenza 3 (PI3). Ce vaccin est sécuritaire pour les vaches gestantes.

Les différents axes et cibles sont présentés dans le tableau suivant :



Source :
• PBQ

Pour le secteur veau d'embouche, les principaux objectifs sont :

- d'améliorer la génétique bovine pour accroître l'efficacité des élevages et la réponse aux besoins du marché;
- de promouvoir le programme VBP+ auprès de producteurs de veaux d'embouche;
- d'améliorer la santé des veaux d'embouche;
- d'établir les critères des veaux recherchés pour répondre aux besoins du marché;
- d'adapter la mise en marché au contexte québécois;
- d'intéresser la relève au secteur.

Le comité de pilotage, composé de différents intervenants de la filière, a adopté la planification stratégique le 26 septembre 2019. Ce comité demeure responsable de la réalisation de la planification, réalisée grâce à une aide financière du MAPAQ.

4.2 RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ DES ANIMAUX — PARTIE XII – TRANSPORT DES ANIMAUX

Le 20 février 2019, le gouvernement du Canada a publié une nouvelle version du *Règlement sur la santé des animaux — Partie XII — Transport des animaux* (Règlement), qui entrera en vigueur le 20 février 2020.

Ce sont plus de 51 000 commentaires qui ont été formulés lors de la vaste consultation auprès du public, des producteurs, des vétérinaires, des organisations de l'industrie, des organisations internationales, des groupes de défense des animaux, des transporteurs, des chercheurs, des groupes du droit, etc. Les PBQ ont également transmis leurs commentaires.

Au moment de l'entrée en vigueur du Règlement, trois éléments principaux pourraient toucher les producteurs de veaux d'embouche (veaux d'embouche à destination des encans et vaches ou taures de boucherie en provenance des provinces de l'Ouest) :

Êtes-vous en accord avec l'obligation de vacciner le troupeau reproducteur avec protection fœtale des veaux d'embouche commercialisés dans le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec à compter de la saison 2022-2023 ?



OUI



NON

Suivant la tenue des assemblées générales annuelles régionales, le CMMVE prendra connaissance du résultat de la consultation et déterminera la suite des choses, à savoir :

- le dépôt auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) d'une demande de modification réglementaire, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration des PBQ;
- le report de la modification.

Un état de la situation sera déposé dans le cadre de l'atelier des producteurs de veaux d'embouche tenu à l'AGA des PBQ, lequel inclura le résultat de la consultation et les actions prises par le CMMVE.

En cas d'approbation, un protocole de vérification de la vaccination du troupeau reproducteur serait mis en place.

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2020

4.1 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE BŒUF

De l'automne 2018 à l'automne 2019, les différents intervenants de la filière bœuf ont procédé à la réalisation d'une planification stratégique dont le principal objectif est la rentabilité de tous les intervenants de celle-ci afin d'en assurer la pérennité.

Le projet visait, pour chacun des secteurs de production (veau d'embouche, bouvillon et bovin de réforme) et pour l'ensemble de la filière (encans, abattage, transport, distribution), à :

- établir un diagnostic;
- déterminer une vision sectorielle et des orientations stratégiques;
- développer un plan d'action concret, sur un horizon de cinq ans, incluant des actions qui devront être entreprises par des maillons extérieurs à l'élevage.

- la réduction de l'intervalle maximal sans accès à l'eau et à la nourriture de 48 à 36 heures sans délai tampon (actuellement, la réglementation prévoit un délai tampon de 4 heures);
- en cas d'intervalle sans accès à l'eau et à la nourriture supérieur à 36 heures, les animaux doivent bénéficier d'un repos de 8 heures où ils sont nourris et abreuvés (selon les échanges avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments [ACIA], l'encan ne serait pas considéré comme une aire de repos lors du déchargement/chargement et pendant la vente);
- les veaux d'embouche non complètement guéris après une intervention (écornage, castration, etc.) sont considérés comme fragilisés et leur intervalle maximal sans accès à l'eau et à la nourriture est de 12 heures (ces animaux ne devraient jamais être envoyés aux encans avant une guérison complète).

Les nouveaux registres imposés aux transporteurs, pour chaque envoi d'animaux, contiennent de nombreux éléments et laissent présager une difficulté d'application.

Dans le transport des animaux ayant à parcourir de grandes distances (vaches de reproduction, veaux d'embouche), il apparaît difficile de pouvoir parcourir une si grande distance sans procéder à un arrêt. Deux éléments très importants sont à considérer dans ces conditions :

- l'intervalle maximal sans accès à l'eau et à la nourriture;
- les temps de conduite et de repos obligatoires des transporteurs sur de grandes distances.

Dans les actions souhaitées, des représentations auprès des instances du gouvernement fédéral pourraient être faites afin que les infrastructures existantes ou nouvelles permettent la mise en œuvre du Règlement, et ce, partout au pays. Les élus souhaitent que les coûts de construction ou de mise à niveau des centres de repos et des stations de lavage soient assumés par le gouvernement. Une coalition pourrait se former avec l'Ontario et les Maritimes pour effectuer ces revendications.

Concernant le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec, des discussions ou des rencontres ont eu lieu avec chaque gestionnaire d'encan de manière à préparer l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation tout en tentant de modifier au minimum les façons de faire.

Avec les informations que les gestionnaires d'encan ont transmises à l'agence de vente des veaux d'embouche, des ajustements seraient à prévoir pour la réception des veaux. Il est donc suggéré que les producteurs de veaux d'embouche respectent les heures d'arrivée affichées dans le carnet-calendrier et que la majorité des veaux arrivent le matin de la vente.

5. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux d'embouche au Plan conjoint;
- Avoir possédé, en moyenne durant l'année, au moins 30 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement, au moins 30 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini;
- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également :
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

Prendre note que la modification réglementaire suivante est en cours d'approbation auprès de la RMAAQ et devrait entrer en vigueur sous peu :

- Avoir possédé, en moyenne durant l'année, au moins 25 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement, au moins 25 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini;
- Lorsqu'aucun producteur ayant possédé, en moyenne durant l'année, au moins 25 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement, au moins 25 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini, ne se présente comme candidat, un producteur de veaux d'embouche qui respecte tous les critères d'admissibilité, sauf celui des volumes, est néanmoins éligible à la fonction de membre ou de substitut de ce comité de mise en marché à titre d'observateur. Il ne détient alors aucun droit de vote mais peut participer aux délibérations.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE

Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ 2019**
2. **ACTIVITÉS DE L'AGENCE DE VENTE ET INITIATIVES DE MISE EN MARCHÉ**
 - 2.1 **Programme Bœuf du Québec nourri au maïs**
 - 2.2 **Courriel Info-Prix**
 - 2.3 **Déclaration de prix**
 - 2.4 **Calendrier d'approvisionnement**
3. **PRINCIPAUX DOSSIERS DU SECTEUR BOUVILLON D'ABATTAGE EN 2019**
 - 3.1 **Partage du cautionnement des acheteurs**
 - 3.2 **VBP+ et Bœuf durable**
 - 3.3 **Nouvelle méthode de classification du rendement**
 - 3.4 **Planification stratégique de la filière bœuf**
 - 3.5 **Fonds pour la promotion et la publicité**
4. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2020**
5. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



BOUVILLON D'ABATTAGE

1. ÉTAT DU MARCHÉ 2019

Au courant de l'année 2019, le prix de vente des bouvillons a été relativement stable en comparaison avec la fluctuation des prix des dernières années. En effet, le prix de vente s'établissait en septembre 2019 à 2,28 \$/lb carcasse, soit le prix le plus bas de l'année, alors qu'il atteignait en février 2019 un maximum de 2,56 \$/lb carcasse. Pour un bouvillon de poids moyen, soit 890 lb, il s'agit d'une différence de 249 \$ par tête. Cette différence est notable par rapport à l'année 2017, où la variation de prix avait atteint 904 \$ par tête en seulement quatre mois. La production de bouvillons au Québec a subi une légère baisse en 2019 avec un volume annuel de 87 200 têtes, soit une diminution d'environ 3 700 têtes en comparaison à l'année 2018, ce qui confirme la tendance à la baisse observée au cours des dernières années.

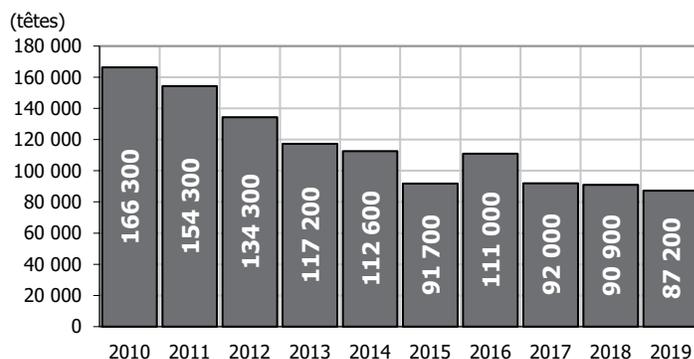
L'arrêt d'approvisionnement de JBS à son usine de Souderton (PA) en bouvillons d'abattage canadiens en janvier 2019 s'est avéré difficile pour le marché de l'est du Canada en 2019. Des écarts négatifs de prix marqués ont eu lieu entre ce marché et celui de l'Ouest canadien de janvier à mai 2019 spécifiquement. Au début janvier, l'écart a atteint à son maximum 0,23 \$/lb carcasse pour une moyenne de 0,09 \$/lb carcasse durant cette période. Cet écart a été encore plus prononcé pour la même période entre le marché au comptant de l'Est canadien versus le marché américain. La moyenne d'écart de prix pour la même période a atteint 0,17 \$/lb carcasse en moyenne en faveur du marché américain. Les écarts de prix se sont ensuite stabilisés.

Un incident qui s'est produit dans le secteur bovin aux États-Unis le 9 août 2019 a eu un impact majeur dans l'industrie. L'abattoir de Tyson, dans le comté de Finney au Texas, ayant une capacité d'abattage quotidienne de 6 500 têtes (6 % de la capacité d'abattage américaine), a subi un incendie. Le marché a alors chuté drastiquement, perdant environ 0,11 \$/lb carcasse en deux jours. Les bovins ont été redirigés vers les autres abattoirs, qui ont été en mesure de maintenir le niveau d'abattage requis, soit environ 520 000 têtes par semaine. Les prix du marché américain se sont normalisés en octobre et, à la suite de la reconstruction, l'abattage a repris en janvier 2020.

De plus, le 2 décembre dernier, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a révoqué la licence pour la salubrité des aliments au Canada de l'entreprise Ryding Regency Meat Packers Ltd (Ryding). L'ACIA a constaté qu'elle avait reçu de faux renseignements ou trompeurs de la part du titulaire de la licence concernant les résultats de laboratoire sur la bactérie *E. coli*. Ryding a abattu 6 413 bouvillons québécois en 2018. Du 1^{er} janvier à la date de suspension de la licence (le 20 septembre 2019), Ryding a abattu 3 281 bouvillons du Québec, soit une moyenne de 105 têtes par semaine.

L'inventaire de bovins de boucherie américains est finalement à la baisse de 1 % à la suite d'un niveau record en 2018 et totalisait 11,3 millions de têtes au 1^{er} octobre 2019.

Production de bouvillons au Québec



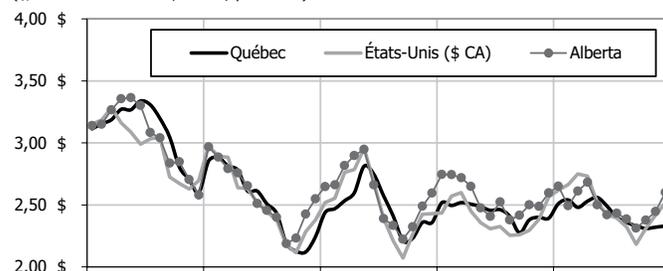
Source:

- PBQ: Nombre de bouvillons d'abattage mis en marché par les producteurs du Québec

Le rythme de la diminution de la production tend à ralentir, mais pourrait se poursuivre en 2020. En effet, quelques entreprises prévoient quitter la production en 2020 en raison du manque de relève et de rentabilité ainsi que d'un niveau de risque élevé par rapport aux investissements requis. De plus, les normes environnementales exigeantes liées à la production de bouvillons au Québec représentent un frein à l'expansion individuelle des fermes. Pour 2019, le volume de production est estimé entre 82 000 et 86 000 têtes.

Prix des bouvillons (A1-A2) au Québec, dans l'Ouest canadien et aux États-Unis (marché spot uniquement)

(\$/lb carcasse chaude, mâles, prix misé)



Année	2015	2016	2017	2018	2019
Québec	3,10 \$	2,74 \$	2,48 \$	2,44 \$	2,43 \$
Qc vs Ont.	0,01 \$	0,00 \$	-0,05 \$	-0,01 \$	-0,03 \$
Qc vs É.-U.	0,11 \$	-0,01 \$	-0,03 \$	0,04 \$	-0,05 \$
Qc vs Alb.	0,03 \$	-0,05 \$	-0,10 \$	-0,11 \$	-0,05 \$

Sources:

- PBQ: Prix misé des bouvillons mâles A1-A2, chargements complets, vendus au Canada et aux États-Unis, marché spot, pris à la ferme, Québec
- OCA: Prix de vente des bouvillons mâles A1-A2, ventes directes, Ontario
- Canfax: Prix de vente des bouvillons mâles A1-A2, ventes directes, Alberta
- USDA: Prix de vente des bouvillons mâles, ventes directes, Five Area, États-Unis

En 2019, il a été plus avantageux pour les producteurs de vendre les bouvillons sur base contrat que spot. De ce fait, 8 279 têtes avaient été vendues par contrat en 2018, comparativement à 17 296 en 2019, soit une hausse

ALIMENTS
BRETON
FERMES · MEUNERIES



UNE GAMME COMPLÈTE DE PRODUITS
POUR VOTRE TROUPEAU



PRÉSENTS DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC ET DE L'EST DE L'ONTARIO

BLOC MINÉRAL EN
PLUSIEURS FORMATS

MÉLANGE MINÉRAL
POUR LES VACHES

MÉLANGE MINÉRAL
POUR LES SEMIS FINIS
MÉDICAMENTÉS OU
NON

MÉLANGE MINÉRAL
CERTIFIÉ BIOLOGIQUE

PROGRAMME
ALIMENTAIRE ADAPTÉ
À VOS BESOINS

LAISSEZ-NOUS ÊTRE
PARTENAIRE DE VOTRE
SUCCÈS

Alain Doucet
Cell. : 418 554-0861
adoucet@abreton.com

Daniel Fréchette
Cell. : 418 803-7271
dfrechette@abreton.com

La RÉFÉRENCE
EN AGRICULTURE



Martin Drainville, producteur de bovins
de Lanaudière, aime La Terre.

J'♥ La Terre, je lis La Terre.

La Terre Fondée en 1929
DE CHEZ NOUS

ONCE PMH^{IN}

PNEUMONIE BACTÉRIENNE SOUS CONTRÔLE

DISPONIBLES EN FORMATS

25 X 1DS

10 DS

50 DS

Once PMH^{IN} est une marque déposée d'Intervet Inc, utilisée sous licence.
MERCK est une marque déposée de Merck Canada Inc.
© 2020 Intervet Canada Corp., faisant affaires au Canada sous le nom de Merck Santé animale.
Tous droits réservés.

MERCK
Santé animale

VETOQUINOL. VOTRE PARTENAIRE
DANS LA PRÉVENTION DE LA DIARRHÉE DES VEAUX

EMBOUT **2 NIVEAUX**

VETOQUINOL. VOTRE PARTENAIRE
EN TECHNOLOGIE DE SCOLLANT À TRAYONS

Freinez le cycle



nouveau

Halagon[®]

HALOFUGINONE EN SOLUTION ORALE
POUR LES VEAUX



La cryptosporidiose (alias crypto) peut s'avérer très difficile à traiter et à contrôler. Ses effets sont mortellement sérieux pour les veaux nouveau-nés... et votre production. **Le lactate d'halofuginone, l'ingrédient actif d'Halagon, a démontré une réduction de 70 % des chances qu'un veau excrète des oocystes¹.** Moins d'oocystes signifie moins de crypto et moins de risques que les jeunes veaux soient renversés par une diarrhée débilante. **Halagon.** Freinez le cycle.

¹ JARVIE, B.D., TROTZ-WILLIAMS, L.A., MCKNIGHT, D.R., LESLIE, K.E., WALLACE, M.M., TODD, C.G., SHARPE, P.H., PEREGRINE, A.S. Effect of halofuginone lactate on the occurrence of *Cryptosporidium parvum* and growth of neonatal dairy calves. *J. Dairy Sci.* 2005; 88(5):1801-1806.

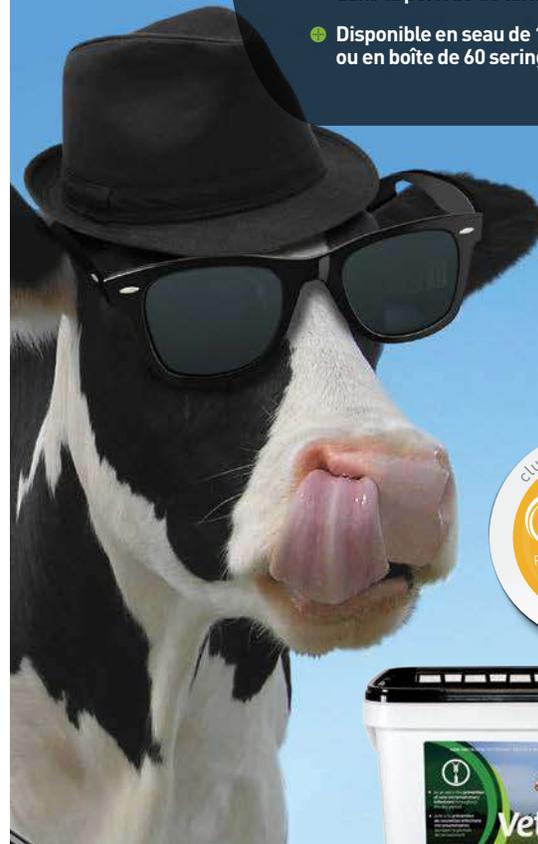
Deux embouts
pour ne pas avoir le blues

nouveau

VetoSeal[™]

SCOLLANT À TRAYON INTRAMAMMAIRE
POUR VACHE EN TARISSEMENT

- Embout à deux niveaux permettant de choisir comment administrer le produit
- Scollant à trayon non antibiotique
- Aide à contrôler la mammité dans la période de tarissement
- Disponible en seau de 144 seringues ou en boîte de 60 seringues



embout court
l'insertion partielle est préférable
afin d'aider à réduire le risque d'infection

embout long
à utiliser lorsqu'une insertion plus profonde
est requise

Réalisons vos idées



Inspirer confiance
grâce à une production
bovine durable



En production bovine, on parle maintenant de produire du bœuf durable et le programme VBP+ répond parfaitement à ce concept. Le programme VBP+ a pour but d'assurer la salubrité du produit, la santé et le bien-être des animaux et la protection de l'environnement.

Devenir une ferme certifiée VBP+ en 4 étapes :

- 1 S'inscrire au programme
- 2 Profiter du service d'accompagnement et de formation de groupe
- 3 Implanter le programme à la ferme
- 4 Recevoir un auditeur afin d'attester la conformité de la ferme au programme

VBP+ : SIMPLE. PRATIQUE. CRÉDIBLE.

Pour toute information, veuillez contacter Mme Nathalie Côté, agronome, par téléphone au 450 679-0540, poste 8460 ou par courriel à ncote@upa.qc.ca



Les Producteurs
de bovins du
Québec



SAINT-ISIDORE

M. Edoardo Maciocia
Directeur
2020, rang de la Rivière
Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0
Téléphone : 418 882-6301
Téléphone sans frais : 1 866 839-9475
Télécopieur : 418 882-0731
Courriel : stisidore@reseauencansquebec.com

SAINT-HYACINTHE

M. Mario Maciocia
Directeur
5110, rue Martineau
Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 1T9
Téléphone : 450 796-2612
Téléphone sans frais : 1 877 796-2612
Télécopieur : 450 796-2298
Courriel : sthyacinthe@reseauencansquebec.com

DANVILLE

M. Edoardo Maciocia
Directeur
1451, Route 116
Danville (Québec) J0A 1A0
Téléphone : 819 839-2781
Télécopieur : 819 839-3849
Courriel : danville@reseauencansquebec.com



VOICI
BOVI-SHIELD GOLD
ONE SHOT^{MC}

Bovi-Shield GOLD One Shot^{MC} est un vaccin combiné indiqué pour prévenir les maladies respiratoires causées par le virus de la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) ainsi que la virémie causée par le virus de la diarrhée à virus des bovins (BVD) type 1 et type 2 et pour aider à prévenir les maladies respiratoires causées par le virus BVD type 1 et type 2, le virus parainfluenza-3 (PI-3) et le virus respiratoire syncytial bovin (VRSB) ainsi que la pneumonie causée par *Mannheimia haemolytica* type A1.

Pour plus d'information, parlez à votre médecin vétérinaire.

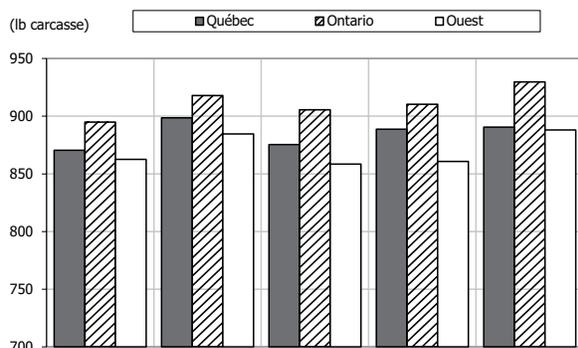
BOVI-SHIELD GOLD
ONE SHOTTM

zoetis

Zoetis et Bovi-Shield Gold One Shot sont des marques de commerce de Zoetis ou de ses concédants de licence, utilisées sous licence par Zoetis Canada Inc. ©2018 Zoetis Canada. Tous droits réservés.

de 208 %. Des prix plus avantageux ont généré cette hausse de volume de vente, se situant en moyenne à 2,5700\$/lb carcasse versus 2,4250\$/lb carcasse sur base spot.

Poids moyen des carcasses de bouvillons* au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien



Poids (lb carcasse)	2015	2016	2017	2018	2019
Québec	870	899	875	889	891
Ontario	895	918	906	910	916
Ouest canadien	863	885	858	861	875

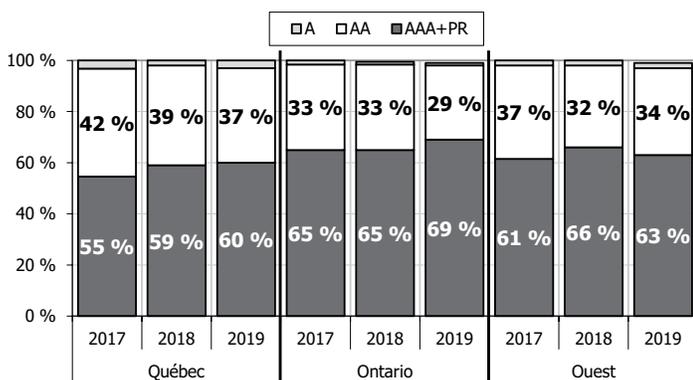
*Abattus au Canada

Sources:

- PBQ: Poids de vente des bouvillons abattus au Canada (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles), Québec
- ACCB: Poids de vente des bouvillons abattus en Ontario (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles)
- ACCB: Poids de vente des bouvillons abattus dans l'Ouest canadien (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles)

Globalement, le poids moyen des carcasses de bouvillons a augmenté pour tous les marchés de référence. La hausse a été de 2 lb au Québec versus 20 lb carcasse et plus dans l'Ouest canadien et l'Ontario.

Persillage des carcasses de bouvillons* au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien



Sources:

- PBQ: Classement des bouvillons produits au Québec et abattus au Canada
- ACCB: Classement des bouvillons abattus en Ontario
- ACCB: Classement des bouvillons abattus dans l'Ouest canadien

La proportion de bouvillons québécois classés AAA et Prime a été légèrement à la hausse, affichant une moyenne de 60 %, soit 6 % sous l'Ouest et 3 % sous l'Ontario. Certains acheteurs ont d'ailleurs soulevé cet aspect et ont demandé aux producteurs de bouvillons du Québec d'améliorer la situation.

2. ACTIVITÉS DE L'AGENCE DE VENTE ET INITIATIVES DE MISE EN MARCHÉ

L'équipe de l'agence de vente des bouvillons d'abattage a travaillé en 2019 sur des projets spéciaux, tels le plan de développement de programmes qualité VBP+ et Bœuf du Québec nourri au maïs. Des travaux se poursuivent également au niveau de la planification stratégique de la filière bœuf.

2.1 PROGRAMME BŒUF DU QUÉBEC NOURRI AU MAÏS

L'agence de vente des bouvillons d'abattage a collaboré avec l'abattoir St-Helen's Meat Packers et les représentants du programme Ontario Corn Fed Beef à la mise en place d'un programme de bœuf différencié produit au Québec. En collaboration avec l'Ontario Cattlemen's Association, qui chapeaute le programme ontarien, un protocole de certification a été mis en place afin de certifier les fermes de bouvillons à ce programme, nommé Bœuf du Québec nourri au maïs.

Pour être admissibles, les fermes doivent :

- être certifiées VBP+;
- s'assurer que les bouvillons reçoivent une ration de finition avec un minimum de 80 % de maïs et une énergie nette de gain de 1 200 cal/kg sur une base 100 % matière sèche pour un minimum de 100 jours;
- fournir l'analyse et la composition de la ration à l'agence.

2.2 COURRIEL INFO-PRIX

Depuis février dernier, les producteurs de bouvillons disposent d'une nouvelle infolettre quotidienne les informant sur les prix de référence des marchés. Cet outil a été créé pour aider les producteurs à la prise de décision lors de la vente de leurs bouvillons. S'y retrouvent en un coup d'œil les prix américains, ontariens et de l'Ouest canadien ainsi que le prix de l'enchère électronique de l'agence des ventes des bouvillons d'abattage des Producteurs de bovins du Québec (PBQ). Les prix américains sont convertis selon le taux de change et le rendement carcasse canadien afin de favoriser la comparaison des producteurs avec les prix qui leur sont offerts.

2.3 DÉCLARATION DE PRIX

Depuis le 23 septembre 2019, tout producteur de bouvillons d'abattage ayant conclu une vente est autorisé à demander auprès de l'agence de vente son numéro d'autorisation jusqu'à un mois avant la date de chargement prévu. Les données de prix ainsi disponibles sont compilées et publiées anonymement sur le site extranet des producteurs de bouvillons d'abattage sous l'onglet Informations sur les marchés. L'initiative, qui est dans une phase d'essai, se veut complémentaire au courriel Info-Prix et vise à mieux outiller les producteurs dans le cadre de leur négociation avec les acheteurs. Elle sera évaluée par le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage (CMMBA) au début de l'année 2020.

2.4 CALENDRIER D'APPROVISIONNEMENT

Le calendrier d'approvisionnement est un contrat qui lie les producteurs de bouvillons et les abattoirs sur des volumes d'approvisionnement et des prix négociés à l'avance. Cette initiative s'inscrit dans la double volonté de procéder à la refonte du mode de mise en marché et de garantir à certains abattoirs un approvisionnement régulier et prévisible. L'agence de vente et le CMMBA ont travaillé sur la responsabilisation du producteur face aux engagements, la fixation du prix et le mécanisme d'attribution des volumes. Pour bonifier la valeur des carcasses, des discussions se sont tenues avec certains abattoirs à propos de la possibilité de mettre en place des grilles de prix personnalisées afin de bonifier certains critères de qualité en lien avec les préférences de chaque acheteur. Les travaux se poursuivront au cours de la prochaine année.

3. PRINCIPAUX DOSSIERS DU SECTEUR BOUVILLON D'ABATTAGE EN 2019

3.1 PARTAGE DU CAUTIONNEMENT DES ACHETEURS

Pour des raisons d'efficacité, le CMMBA a décidé de permettre aux acheteurs ayant fourni un cautionnement de dépasser leur limite d'achats lorsqu'ils ont respecté les délais de paiement des bouvillons. Cette position du CMMBA a un impact sur les secteurs bovin de réforme et veau de grain pour les acheteurs qui se procurent à la fois des bouvillons et des veaux de grain puisque le cautionnement d'un acheteur couvre tous ces types de bovins.

Pour éviter qu'un secteur ne soit lésé si un autre choisit de vendre au-dessus de la limite autorisée, les membres des comités de mise en marché des secteurs bouvillon, veau de grain et bovin de réforme et veau laitier ont adopté une résolution visant à modifier le *Règlement sur la garantie de responsabilité financière des acheteurs de bovins* (Règlement) auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

En cas de non-paiement d'un acheteur, le règlement proposé prévoit que les créances impayées soient remboursées par le cautionnement de l'acheteur selon la part des secteurs établie au moment de l'établissement de la garantie. Les modifications au Règlement ont été déposées pour approbation à la RMAAQ en octobre 2019.

3.2 VBP+ ET BŒUF DURABLE

Depuis l'été 2018, le programme VBP+ a été reconnu par la Table ronde canadienne sur le bœuf durable. Ainsi, tout producteur certifié VBP+ devient automatiquement admissible au programme Bœuf durable. À la fin de l'année 2018, les PBQ ont fait des représentations auprès de Cargill afin que l'usine de Guelph (Ontario) soit accréditée Bœuf durable. Les PBQ poursuivent les discussions avec Cargill et Agri-Traçabilité Québec (ATQ)

afin de mettre en place un programme pour retracer les animaux provenant de fermes certifiées VBP+. Ce programme permettra d'assurer un approvisionnement en bœuf durable tout au long de la chaîne de valeur afin que les producteurs de bovins du Québec bénéficient de la plus-value associée au bœuf durable. Les producteurs de veaux d'embouche et de bouvillons sont donc encouragés à obtenir leur certification VBP+ et à s'assurer que les dates de naissance réelles des animaux soient enregistrées dans les délais prescrits auprès d'ATQ. Il est important de mentionner que seuls les bouvillons issus d'une ferme de veaux d'embouche certifiée VBP+ sont considérés comme durables si le producteur de bouvillon l'est également.

À la fin de 2018, les comités de mise en marché des secteurs veau d'embouche et bouvillon d'abattage adoptaient un plan d'action pour inciter les producteurs à adhérer au programme. Voici les résultats du plan d'action pour le secteur bouvillon au début décembre 2019:

- 27 producteurs sollicités;
- 17 visites d'accompagnement;
- 3 nouveaux producteurs certifiés;
- 2 audits réalisés en attente de résolution de demande d'actions correctives;
- 5 audits à venir.

En incluant les producteurs certifiés avant 2019, 72 producteurs (veau d'embouche, bouvillon d'abattage et semi-fini) étaient certifiés VBP+ au début de décembre 2019.

3.3 NOUVELLE MÉTHODE DE CLASSIFICATION DU RENDEMENT

L'Agence canadienne de classement du bœuf a modifié le 15 janvier 2019 la méthodologie de classification du rendement du bœuf, passant de trois à cinq classes. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle méthode, 6% des carcasses ont été classées Y5, comparativement à 2,9% classées A3B en 2018. De plus, 19% des carcasses se classent également Y4 et peuvent faire l'objet de coupures de prix lors de ventes en direct. Tel que mentionné, des pourparlers auront lieu en 2020 avec les différents acheteurs à l'enchère afin de modifier les grilles de prix.

3.4 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE BŒUF

Le 30 septembre dernier, la firme de consultants Forest Lavoie Conseil a déposé le rapport final préliminaire portant sur la planification stratégique 2020-2024 de la filière bœuf. Les principaux acteurs de la filière étaient d'ailleurs présents et ils ont émis des commentaires permettant de préciser certaines sections du document.

Les principaux objectifs concernant le secteur bouvillon d'abattage sont les suivants :

- Améliorer la notoriété du programme VBP+ auprès des producteurs et des acheteurs;
- Établir des critères recherchés pour les carcasses répondant aux besoins du marché;
- Évaluer et faire connaître le potentiel des veaux croisés et du bœuf laitier;
- Travailler sur la compétitivité du secteur;
- Mettre en place des outils de mise en marché pour atteindre les objectifs de développement des différents marchés.

3.5 FONDS POUR LA PROMOTION ET LA PUBLICITÉ

Les contributions pour le Fonds pour la promotion et la publicité du secteur bouvillon d'abattage (Fonds) ont débuté le 1^{er} janvier 2019.

En 2019, trois projets ont été financés par le biais de ce Fonds. Les deux premiers projets ont été soumis par la Société des parcs d'engraissement du Québec (SPEQ). Le premier projet vise à réaliser des photographies de producteurs pour utilisation sur les différentes étiquettes des produits du programme partenaire Bœuf Québec et le second, à diffuser l'image des producteurs auprès des consommateurs, des détaillants et des services alimentaires. Le troisième projet, soumis par la Coopérative Bœuf Gaspésie, a comme objectif de soutenir la croissance de Bœuf Gaspésie par la promotion de ses produits auprès des détaillants.

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2020

En 2020, les principaux dossiers à traiter par le CMMBA et l'agence de vente sont les suivants :

- Mettre en application le *Règlement sur la mise en marché des bouvillons du Québec* après son approbation par la RMAAQ;
- Réfléchir sur la mise en marché et mettre en œuvre le plan d'action établi;
- Poursuivre les travaux de mise en œuvre des éléments de la planification stratégique qui concernent le bouvillon d'abattage;
- Poursuivre l'implantation du programme VBP+;
- Poursuivre les travaux portant sur l'amélioration du programme de sécurité du revenu;
- Poursuivre les travaux concernant l'amélioration des revenus des producteurs.

5. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie bouvillons d'abattage au Plan conjoint;
- Avoir élevé des bouvillons pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 50 bouvillons au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également:
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

Prendre note que la modification réglementaire suivante est en cours d'approbation auprès de la RMAAQ et devrait entrer en vigueur sous peu :

- Lorsqu'aucun producteur ayant élevé des bouvillons, pour son compte ou celui d'autrui, ou ayant fait produire et offert en vente au moins 50 bouvillons, au cours de l'année civile précédente, ne se présente comme candidat, un producteur de bouvillons qui respecte tous les critères d'admissibilité, sauf celui des volumes, est néanmoins éligible à la fonction de membre ou de substitut de ce comité de mise en marché à titre d'observateur. Il ne détient alors aucun droit de vote mais peut participer aux délibérations.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT

Projet d'ordre du jour

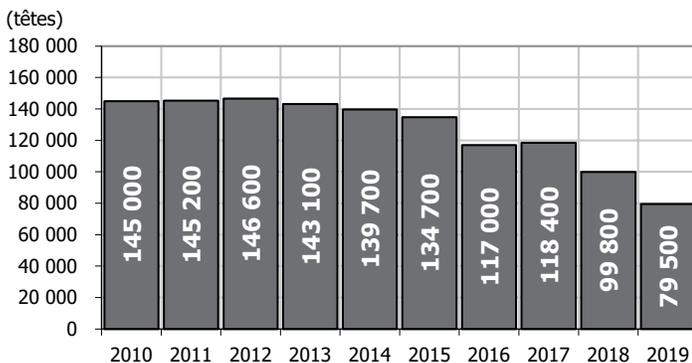
1. **ÉTAT DU MARCHÉ 2019**
 - Principaux constats et enjeux du secteur
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2019**
 - 2.1 **Suivi des projets du programme de transition de La Financière agricole du Québec**
 - Comparaison des méthodes et des coûts de production entre les Pays-Bas et le Québec
 - Développement d'un outil d'aide à la décision
 - Journée INPACQ Veaux de lait
 - RégiVeau
 - Biosécurité durant les activités de transport
 - Plan d'intervention à la ferme en biosécurité et services-conseils vétérinaires
 - Journée d'identification des besoins en recherche
 - 2.2 **Programme qualité Veau vérifié**
3. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN**
 - 3.1 **Planification stratégique de la filière veau**
 - 3.2 **Mise à jour de la liste des médicaments interdits**
 - 3.3 **Implications fédérales**
 - Association canadienne du veau
 - Activités de lobbying
 - Groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau
 - 3.4 **Forum Veau**
 - 3.5 **Importation de viande de veau**
 - 3.6 **Promotion et développement des marchés**
 - Le Veau du Québec
 - Le Veau de grain du Québec
4. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2020**
5. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**

1. ÉTAT DU MARCHÉ 2019

Principaux constats et enjeux du secteur

L'année 2019 a été particulièrement difficile pour le secteur veau de lait. La mise aux normes des bâtiments d'élevage en logement collectifs, l'importation de viande de veau européen, la hausse du prix de la poudre de lait écrémé et la difficulté d'accès au financement adéquat sont autant de facteurs qui ont entraîné une diminution du volume de veaux de lait produits en 2019.

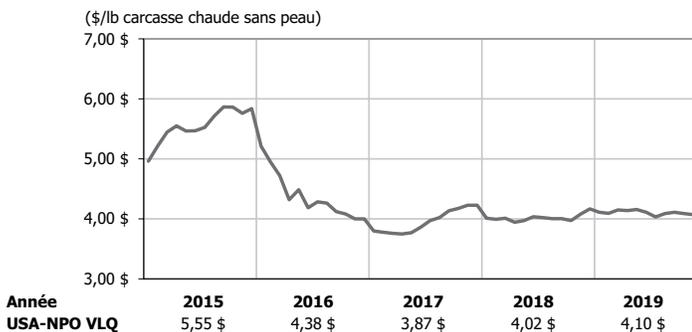
Production de veaux de lait au Québec



Source:
• PBQ: Volume de veaux de lait produits au Québec

En 2019, le volume de veaux de lait produits au Québec s'élève à environ 79 500 veaux, soit une diminution de 20 % comparativement à l'année dernière.

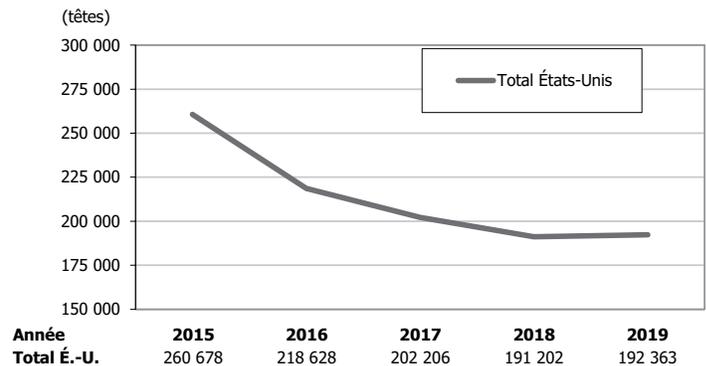
Prix des veaux de lait du Québec



Source:
• AMS-USDA-NPO: Prix brut avant frais de douane et frais vétérinaires pour livraison des veaux aux États-Unis, excluant également les pertes de poids lors du transport

Le prix de vente des veaux de lait au Québec suit sensiblement celui des États-Unis. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le veau de lait du Québec utilise le prix d'USA NPO comme référence de marché. En 2019, la moyenne du prix des veaux de lait du Québec a été de 4,10 \$/lb carcasse, un écart de + 0,08 \$/lb comparativement à 2018.

Production de veaux de lait aux États-Unis



Source:
• USDA: Nombre de veaux de lait abattus dans le nord-est et dans le centre-nord des États-Unis

Aux États-Unis, la production de veaux de lait s'est stabilisée par rapport à 2018.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE LAIT EN 2019

2.1 SUIVI DES PROJETS DU PROGRAMME DE TRANSITION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Comparaison des méthodes et du coût de production entre les Pays-Bas et le Québec

L'étude sur la comparaison des méthodes et du coût de production entre les Pays-Bas et le Québec est fin prête. Quatre faits saillants sont à retenir de l'étude :

- les entreprises de veau hollandais sont plus grandes;
- le poids de vente des veaux est plus élevé;
- davantage d'aliments fibreux sont servis aux veaux;
- le taux de mortalité des veaux est plus bas.

Les résultats détaillés seront discutés avec l'ensemble des producteurs au travers des journées de formation qui auront lieu en 2020. Les résultats seront aussi présentés au Groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau et serviront lors des représentations gouvernementales.

Développement d'un outil d'aide à la décision

Dans le cadre du projet d'accompagnement stratégique de La Financière agricole du Québec (FADQ), un outil d'aide a été développé pour aider les producteurs de veaux de lait indépendants à calculer leur coût de production. Le diagnostic, établi par le coût de production, permettra aux producteurs d'améliorer la rentabilité et l'efficacité de leurs entreprises. Des journées de formation sont prévues en 2020 pour former et accompagner les producteurs dans l'adoption de l'outil.

Journée INPACQ Veaux de lait

La première édition de la Journée INPACQ Veaux de lait s'est tenue le 28 novembre 2019 au Best Western Hôtel Universel de Drummondville. Près de 80 participants ont assisté aux quatre conférences de la journée. Plusieurs

secteurs étaient représentés : des producteurs laitiers, de veaux de grain et de veaux de lait, des vétérinaires, des représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et divers intervenants de la filière veau. Les conférences, données par des vétérinaires de la Clinique vétérinaire de Coaticook et de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, portaient entre autres sur la santé des veaux laitiers mâles, l'immunité des veaux à la ferme laitière et à l'arrivée à la ferme de veaux lourds, la prévalence de la *Salmonella Dublin* dans les élevages de veaux de lait québécois et la détection des bronchopneumonies en début d'élevage de veaux de grain et de veaux de lait. Les périodes de questions animées après chaque présentation ont témoigné de l'intérêt des participants pour les sujets abordés.

RégiVeau

RégiVeau est une application mobile de registres d'élevage informatisés. Des données de régie (entrées, traitements vétérinaires et sorties) pourront y être consignées. De plus, la plateforme sera compatible avec l'extranet des producteurs de veaux de lait et avec l'application Passeport Veau. Ainsi, les éleveurs de veaux pourront consulter les données de santé des veaux laitiers à leur entrée à la ferme d'engraissement. Le projet est réalisé en collaboration avec le secteur veau de grain. L'application sera disponible sur iOS et Android.

Biosécurité durant les activités de transport

Le projet visant à améliorer la biosécurité durant les activités de transport a débuté en juin 2019. Une première prise de données aux encans s'est déroulée en juillet, où quelque 2 000 veaux laitiers ont été observés à leur arrivée à l'encan pour cinq signes de santé, soit l'état général, les écoulements, les signes de déshydratation, l'examen de l'ombilic et la palpation de l'ombilic. Par la suite, des appels téléphoniques à 347 producteurs de lait ont permis d'en connaître plus sur les soins prodigués aux veaux avant leur départ.

Avant d'entreprendre la deuxième phase, soit le suivi du transport des veaux, deux rencontres avec les transporteurs ont eu lieu en novembre. Les suivis du transport entre la ferme laitière et l'encan, entre l'encan et les fermes de veaux lourds et entre les fermes de veaux lourds et l'abattoir devraient débuter en février 2020.

Plan d'intervention à la ferme en biosécurité et services-conseils vétérinaires

Ce projet vise à développer et à valider un outil et un processus d'audit en biosécurité afin de réduire les risques de diffusion et de transmission des maladies infectieuses dans les élevages de veaux de lait. Une première rencontre du comité de suivi s'est déroulée en septembre dernier et les visites devraient débuter à l'hiver 2020.

Journée d'identification des besoins en recherche

Les intervenants du secteur veau de lait (Délimax, Prolacto, vétérinaires et centres de recherche) se sont rencontrés le 29 novembre dernier pour définir les besoins en recherche pour le secteur. Au total, six projets ont été identifiés :

- Documentation de l'usage des antibiotiques (portrait);
- Documentation de l'impact de l'usage restreint d'antibiotiques;
- Stratégie de réduction des antibiotiques;
- Impact de l'alimentation sur la santé du rumen (cause de l'ulcère de la caillette);
- Impact des différences d'alimentation sur la tendreté de la viande;
- Régie préabattage.

Les projets sur la biorésistance (utilisation limitée d'antibiotiques) et l'ulcère de la caillette ont été retenus comme prioritaires.

2.2 PROGRAMME QUALITÉ VEAU VÉRIFIÉ

Pour améliorer l'image du secteur et se conformer aux exigences de qualité et de bien-être animal, le comité de mise en marché des veaux de lait a décidé de rendre le programme de certification Veau vérifié obligatoire à partir de janvier 2022. Les ateliers de formation pour les producteurs sur les exigences du programme sont en cours.

Une assemblée générale spéciale aura lieu en mars 2020 pour consulter les producteurs. Par la suite, les modifications au *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de lait* seront entérinées par le conseil d'administration des Producteurs de bovins du Québec (PBQ) et envoyées à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour approbation.

En date du 6 décembre 2019, 54 producteurs de veaux de lait représentant 58 % du volume de production du Québec étaient certifiés.

3. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

3.1 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE VEAU

La planification stratégique 2020-2024 de la filière veau a été entérinée par le conseil d'administration des PBQ le 29 octobre 2019. Après des mois de consultations menées auprès des différents intervenants de la filière (producteurs de veaux de lait, producteurs de veaux de grain, producteurs laitiers, transporteurs, abattoirs, centres de recherche, vétérinaires et représentants du MAPAQ), plusieurs axes de travail ont été identifiés :

- Les outils et mécanismes de coordination de la filière;
- Les différents secteurs de production, la mise en marché et l'abattage;
- Les programmes de soutien à la production;
- Le commerce international;
- La recherche et développement de l'expertise du secteur;
- L'acceptabilité sociale, surtout en matière de bien-être animal;
- La promotion générique et le développement de nouveaux marchés.

Pour chaque axe, des objectifs stratégiques ont été identifiés et priorisés selon les besoins actuels et futurs de la filière. Ces objectifs répondent à la mission que s'est donnée la filière et qui s'exprime comme suit :

La filière permet la concertation et la coordination de la chaîne de valeurs du veau afin d'assurer la renommée de ses produits provenant d'une agriculture écoresponsable et répondant aux aspirations des consommateurs d'ici et d'ailleurs. Elle favorise la communication et l'écoute des besoins et travaille à l'atteinte d'une rentabilité juste et équitable pour tous les membres de la filière.

Le Forum Veau (comité regroupant un éventail plus large d'intervenants du milieu) est l'instance chargée du suivi de la mise en œuvre de la planification stratégique.

3.2 MISE À JOUR DE LA LISTE DES MÉDICAMENTS INTERDITS

Les membres de la filière se sont rencontrés le 29 novembre 2019 pour mettre à jour la liste des médicaments interdits. En plus des membres des deux comités de négociation (veau de grain et veau de lait), des vétérinaires et quelques autres intervenants ont participé à cet exercice. Les comités de mise en marché veau de grain et veau de lait ont par la suite recommandé que deux médicaments soient ajoutés à la liste des médicaments interdits, soit le Zuprevo® et l'ivermectine (et tous les produits de cette famille).

3.3 IMPLICATIONS FÉDÉRALES

Association canadienne du veau

L'Association canadienne du veau (CVA) regroupe des intervenants et des producteurs de veaux de grain et de veaux de lait du Québec et de l'Ontario. Les grands dossiers 2019 ont porté sur la réglementation sur le transport et sur la mise en marché des veaux laitiers.

La CVA travaille également sur le dossier du poids maximal d'une carcasse de veau. Une demande a été transmise à l'Agence canadienne de classement du bœuf (ACCB) afin de faire augmenter le poids carcasse maximum de 397 à 419 livres. En cas d'avis favorable de l'ACCB, la nouvelle réglementation pourrait être appliquée dès 2020.

Activités de lobbying

Deux activités principales de lobbying ont eu lieu en 2019. Ces activités ont pour but de sensibiliser les élus aux enjeux de l'industrie bovine afin que des actions soient mises en œuvre pour soutenir les efforts de l'industrie.

Le 28 mai 2019, une délégation des PBQ, accompagnée du lobbyiste de la Canadian Cattlemen's Association (CCA), a rencontré à tour de rôle sept députés de différents partis politiques fédéraux et le conseiller principal de la ministre fédérale de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Les PBQ y ont présenté trois dossiers, soit le nouveau règlement sur le transport, l'exportation de viande de veau en Europe et le prix de la poudre de lait écrémé destiné à la production de veaux lourds.

De plus, le 16 novembre dernier, les PBQ ont rencontré le ministre du MAPAQ, M. André Lamontagne. À l'occasion de ladite rencontre, le secteur veau a sollicité l'appui du ministre pour la mise en place de programmes à court terme adaptés à la production de veau, la mise en place d'un programme d'aide à l'investissement et la mise en place d'un programme d'amélioration de la santé des veaux laitiers.

Groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau

Le Groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau regroupe des représentants des différentes instances gouvernementales fédérales, des producteurs de veaux de lait et de veaux de grain du Canada ainsi que des permanents de Veal Farmers of Ontario et des PBQ. Les dossiers prioritaires du groupe portent sur le coût de production du Canada en comparaison avec celui de l'Europe, l'ouverture de nouveaux marchés pour le veau canadien, les modalités de respect du protocole d'exportation de viande de veau vers l'Europe, l'application du nouveau règlement sur le transport et l'amélioration des programmes de soutien pour les éleveurs de veaux canadiens.

3.4 FORUM VEAU

Le Forum Veau regroupe des producteurs laitiers et de veaux lourds, des transporteurs, des abattoirs, des centres de recherche, des vétérinaires et d'autres intervenants de la filière. Il vise à identifier les priorités de travail et à élaborer des plans d'action communs afin d'améliorer la compétitivité de la filière. Deux rencontres ont été organisées en 2019 et ont porté sur la planification stratégique de la filière veau et sur l'utilisation des antibiotiques en production bovine au Canada et aux États-Unis.

3.5 IMPORTATION DE VIANDE DE VEAU

De janvier à octobre 2019, 1 622 tonnes de viande de veau ont été importées au Canada. Cela constitue une diminution de 783 tonnes par rapport à 2018. Les importations proviennent principalement :

- de la Nouvelle-Zélande (837 tonnes, soit une diminution de 389 tonnes par rapport à 2018);
- des États-Unis (319 tonnes, soit une diminution de 285 tonnes par rapport à 2018);
- de l'Australie (166 tonnes, soit une diminution de 127 tonnes par rapport à 2018);
- des Pays-Bas (299 tonnes, soit une augmentation de 35 tonnes par rapport à 2018).

La balance commerciale du Canada demeure positive puisque 636 tonnes de viande de veau ont été exportées de plus que ce qui a été importé en 2019.

3.6 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de lait du Québec et du Veau de grain du Québec sont planifiées selon la stratégie de marketing globale suivante :

- des actions publicitaires adaptées au Veau du Québec;
- des activités publicitaires et promotionnelles ciblées à chacune des deux marques de commerce (Veau de lait du Québec et Veau de grain du Québec);
- une optimisation de chacun des budgets promotionnels (veau de lait et veau de grain).

Le Veau du Québec

En 2019, l'équipe de promotion a poursuivi la campagne publicitaire « 100 % local de la ferme à la cuisine » dans les différentes publicités et sur les sites Web et Facebook. De plus, des activités publicitaires conjointes à la Saint-Valentin (concours et magazine *5 ingrédients 15 minutes*, *La Presse+*, publicités radio 96,9 FM et 98,5 FM) ont été lancées.

Du 21 mai au 31 octobre 2019, le *Food Trailer* Veau du Québec a été présent dans 17 événements personnalisés qui ont eu lieu dans différentes régions (Rive-Nord, Rive-Sud, Ouest-de-l'île de Montréal, Laurentides, Québec et Ottawa) et différents établissements (Provigo, IGA, Costco et l'Association des détaillants en alimentation).

Afin d'améliorer l'étiquetage des produits de veaux de grain et de veaux de lait dans les épiceries, une entente a été conclue à la mi-mai avec Pratico Média pour permettre de distribuer directement aux bouchers des bannières IGA et Metro un livret de recettes *Le Veau du Québec en mode BBQ* pour le comptoir de boucherie et des étiquettes à apposer sur les barquettes de viande. En tout, 416 points de vente ont été visités et réapprovisionnés. Ce livret de recettes a aussi été inséré dans l'envoi du magazine *Je cuisine — Bols vitaminés* (distribué aux abonnés du magazine).

Le Veau de grain du Québec

Des activités publicitaires et promotionnelles adaptées à la marque de commerce Veau de grain du Québec ont été mises de l'avant.

Des campagnes publicitaires ont été réalisées à des périodes bien précises dans l'année (Saint-Valentin, BBQ, automne et Noël), où différentes découpes de veau de grain ont été mises à l'honneur par le biais des véhicules publicitaires tels que l'*Info-bulletin IGA*, *La Presse+* et les magazines *Ricardo*, *5 ingrédients 15 minutes*, *Je cuisine* et *Véro* (en partenariat avec Aliments du Québec).

Cinq vidéorecettes mettant en vedette les cubes, l'escalope, la palette (au fumoir), la viande hachée (à l'autocuiseur) et le rôti d'épaule de Veau de grain du Québec ont été publicisées sur Facebook et sur le site Web Pratico-Pratiques.

Deux concours, en collaboration avec Publisac, ont eu lieu durant l'année (saison du BBQ et temps des Fêtes).

Quatre *shows* culinaires ont eu lieu en collaboration avec trois marchés Metro Riendeau (Sainte-Julie, Belœil et Mont-Saint-Hilaire) et l'Escouade culinaire. Des chefs expérimentés ont fait déguster des recettes avec une découpe de veau de grain présente en circulaire (contre-filet, bavette et blanquette).

Le site Web et la page Facebook ont été adaptés selon les différentes campagnes (Saint-Valentin, Mois de la nutrition, Pâques, La rentrée, Mijotés et Noël) et selon les parutions en circulaires.

De plus, une infolettre est envoyée à chaque campagne à tous les abonnés.

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2020

En 2020, le secteur veau de lait entend consacrer ses efforts sur les dossiers suivants :

- Mettre en œuvre la planification stratégique de la filière veau pour la prochaine année;
- Travailler avec l'ACV et le Groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau pour faire connaître auprès des intervenants, des décideurs publics et des instances gouvernementales les enjeux prioritaires du secteur;
- Poursuivre le travail pour l'amélioration de la qualité des veaux laitiers et participer activement au Forum Veau;
- Travailler au développement et à la mise en place d'un programme de sécurité du revenu et de financement à court terme mieux adapté à la production;
- Améliorer la compétitivité du secteur par la mise en place d'un programme de relance via des programmes d'aide à la modernisation et à l'automatisation des infrastructures d'élevage;
- Revoir/repositionner les activités de promotion.

5. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux de lait au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 100 veaux de lait au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN

Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ 2019**
 - Principaux constats et enjeux du secteur
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2019**
 - 2.1 **Refonte de la mise en marché**
 - Enchère électronique
 - Négociations avec les acheteurs
 - 2.2 **Cahier des charges et certification**
 - 2.3 **Réseau d'expertise**
 - Journée INPACQ Veaux de grain 2019
 - Analyse de groupe 2018
 - 2.4 **Historiques de production**
 - 2.5 **Nouveau coût de production des veaux de grain**
 - 2.6 **Partage du cautionnement**
 - 2.7 **Projets en cours**
 - Révision des indicateurs de qualité d'une carcasse de veau
 - Passeport Veau 2
 - Accompagnement dans le cadre de la refonte de la mise en marché des veaux de grain
3. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN**
 - 3.1 **Planification stratégique de la filière veau**
 - 3.2 **Mise à jour de la liste des médicaments interdits**
 - 3.3 **Implications fédérales**
 - Association canadienne du veau
 - Activités de lobbying
 - Groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau
 - 3.4 **Forum Veau**
 - 3.5 **Importation de viande de veau**
 - 3.6 **Promotion et développement des marchés**
 - Le Veau du Québec
 - Le Veau de grain du Québec
4. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2020**
5. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**

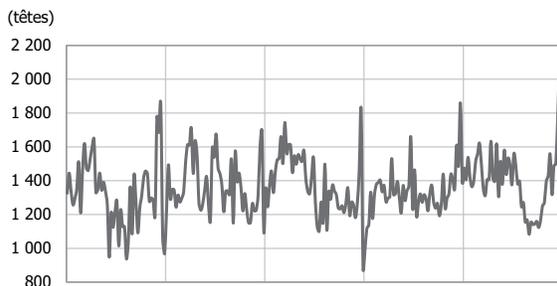
1. ÉTAT DU MARCHÉ 2019

Principaux constats et enjeux du secteur

Le début de l'année 2019 s'est amorcé plus difficilement, les volumes importants de veaux offerts au Québec et en Ontario ont déstabilisé le marché. En effet, des veaux en démarrage destinés à l'engraissement de bouvillons Holstein ont plutôt été engraisés en veaux de grain et se sont retrouvés sur les marchés ontarien et québécois, créant ainsi une offre plus importante de veaux de grain à une période où la demande était moindre.

Par ailleurs, le nombre de producteurs a légèrement diminué avec environ 155 entreprises qui ont produit un volume comparable à celui de 2018.

Évolution de la production de veaux de grain au Québec



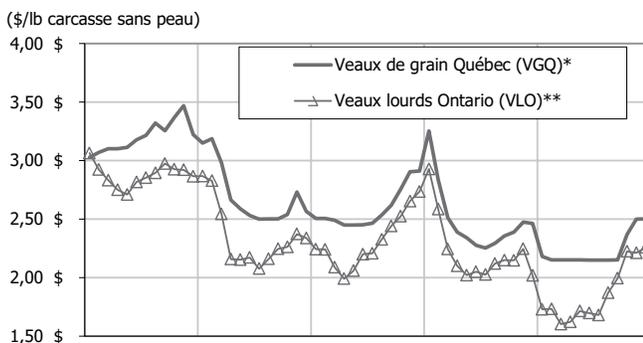
Année	2015	2016	2017	2018	2019
Poids (lb carcasse)	369	371	373	371	373
Nombre annuel (têtes)	69 925	71 571	71 381	69 723	71 400

Source:

- PBQ: Nombre et poids des veaux de grain produits au Québec

En 2019, 71 400 veaux de grain ont été produits comparativement à 69 723 en 2018, soit une augmentation de près de 2,4%. La production 2019 est caractérisée par des volumes de production élevés pour les sept premiers mois de l'année et par une certaine stabilité en fin d'année.

Prix des veaux de grain du Québec et de l'Ontario



Année	2015	2016	2017	2018	2019
VGQ*	3,19 \$	2,58 \$	2,52 \$	2,47 \$	2,08 \$
VGQ-VLO**	0,31 \$	0,23 \$	0,21 \$	0,25 \$	0,26 \$

* Prix net (prix enchères moins soutien au prix plancher)

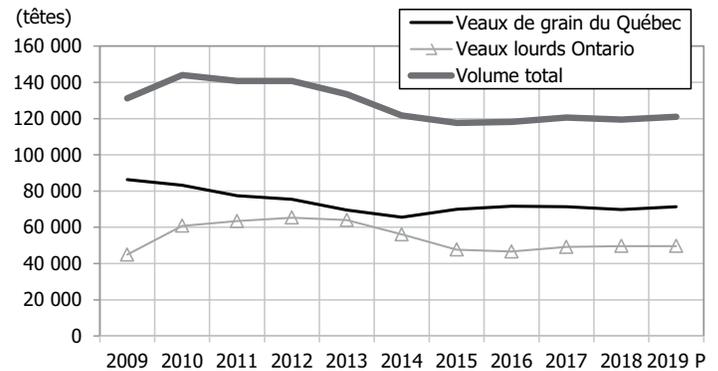
** Prix hebdomadaire publié par OCA, catégorie plus de 600 lb

Source:

- PBQ: Nombre des veaux de grain produits au Québec

Pour l'ensemble de l'année 2019, l'écart entre le prix moyen des veaux de grain du Québec et celui des veaux lourds vendus aux encans d'animaux vivants de l'Ontario a été de + 0,26 \$/lb carcasse en faveur du Québec.

Productions de veaux de grain comparées Québec vs Ontario



Sources:

- PBQ: Nombre de veaux de grain produits au Québec
- ACCB/Canfax: Nombre de veaux de grain abattus en Ontario

En 2019, l'offre totale de veaux de grain des deux provinces a été d'environ 120 000 veaux de grain, soit une augmentation d'environ 1%. La production de veaux en Ontario semble avoir augmenté avec 50 000 veaux.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2019

2.1 REFONTE DE LA MISE EN MARCHÉ

Enchère électronique

En octobre 2019, des écarts de prix de vente importants ont pu être observés lors des ventes. Le comité de mise en marché des veaux de grain (CMMVG) a suspendu temporairement les ventes par enchère du 24 octobre au 21 novembre 2019 inclusivement. Afin de favoriser un prix juste et équitable pour tous les producteurs de veaux de grain, les ventes ont été faites par préattribution. Les lots ont été attribués aux acheteurs aux prix plancher et selon l'historique d'achats. Les enchères électroniques ont repris le 28 novembre 2019.

Négociations avec les acheteurs

En début d'année, les discussions ont repris avec les acheteurs. L'enjeu principal identifié a été la garantie d'approvisionnement selon les besoins du marché. L'agence de vente a fait appel à la firme Forest Lavoie Conseil afin d'accompagner le comité de négociation veau de grain. Les rencontres avec les acheteurs et le CMMVG se poursuivront en 2020.

2.2 CAHIER DES CHARGES ET CERTIFICATION

La phase d'implantation du programme Veau de grain du Québec certifié (VGQC) prendra fin en janvier 2020. Ainsi, tous les producteurs de veaux de grain, tant pouponnière que finition, auront reçu leur premier audit externe. Le producteur ne s'étant pas conformé devra mettre fin à l'élevage de veaux de grain. La conformité à VGQC est une condition de mise en marché du *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain*.

2.3 RÉSEAU D'EXPERTISE

Journée INPACQ Veaux de grain 2019

La Journée INPACQ Veaux de grain 2019 s'est tenue le 28 février à Drummondville. Lors de cette journée, 82 producteurs et intervenants du secteur ont assisté à des conférences sur l'usage des antibiotiques et sur la détection des omphalites en démarrage. En après-midi, les participants ont pu visiter une pouponnière de veaux de grain et participé à des ateliers en lien avec les conférences.

Analyse de groupe 2018

Le 21 novembre dernier, 13 producteurs ont participé à l'analyse de groupe 2018. Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a présenté le nouveau modèle du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et a fait un parallèle avec les données recueillies dans le cadre de l'analyse de groupe.

2.4 HISTORIQUES DE RÉFÉRENCE

En 2019, le CMMVG a émis 3 420 veaux dans le cadre d'un appel de projets ouverts aux producteurs déjà en production. Avec un début d'année plus difficile et de forts volumes offerts aux enchères, le CMMVG a résolu de ne pas émettre d'historiques supplémentaires ouverts à tous pour l'année 2020. De plus, pour 2019, le dépassement de 20 % de l'historique de référence n'a pas été autorisé.

Comme chaque année, un appel de projets à la relève a été ouvert. L'agence a reçu deux demandes pour un total d'environ 1 000 veaux.

2.5 NOUVEAU COÛT DE PRODUCTION DES VEAUX DE GRAIN

Le CECPA a finalisé le processus de mise à jour du coût de production des veaux de grain. Au total, 31 fermes de veaux de grain ont été retenues pour en établir le nouveau modèle. Les données technico-économiques recueillies portaient sur l'année 2018. Le nouveau modèle sera indexé et appliqué à compter de 2020. Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) invitent les producteurs à consulter le site du CECPA pour les résultats détaillés de l'étude de coûts de production à l'adresse suivante: cecpa.qc.ca.

Ce nouveau modèle entraînera une augmentation de la couverture d'assurance d'environ 2,86 \$ par veau de grain.

2.6 PARTAGE DU CAUTIONNEMENT DES ACHETEURS

Pour des raisons d'efficacité, le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage (CMMBA) a décidé de permettre aux acheteurs ayant fourni un cautionnement de dépasser leur limite d'achats des acheteurs lorsqu'ils ont respecté les délais de paiement des bouvillons. Cette position du CMMBA a un impact sur les secteurs bovin de réforme et veau laitier et veau de grain pour les acheteurs qui se procurent à la fois des bouvillons et des veaux de grain puisque le cautionnement d'un acheteur couvre tous ces types de bovins.

Pour éviter qu'un secteur ne soit lésé si un autre choisit de vendre au-dessus de la limite autorisée, les membres des comités de mise en marché des secteurs bouvillon d'abattage, veau de grain et bovin de réforme et veau laitier ont adopté une résolution visant à modifier le *Règlement sur la garantie de responsabilité financière des acheteurs de bovins* (Règlement) auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

En cas de non-paiement d'un acheteur, le règlement proposé prévoit que les créances impayées soient remboursées par le cautionnement de l'acheteur selon la part des secteurs établie au moment de l'établissement de la garantie. Les modifications au Règlement ont été déposées pour approbation à la RMAAQ en octobre 2019.

2.7 PROJETS EN COURS

En 2019, trois projets ont été déposés au Programme de développement sectoriel (PDS) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Révision des indicateurs de qualité d'une carcasse de veau

Ce projet, accepté au PDS, se tiendra sur une période d'une année. Le Centre de développement du porc du Québec procédera à une revue de littérature sur les plus récentes technologies pour le classement de la viande afin de voir si certaines d'entre elles pourraient être utilisées dans le secteur veau.

Passeport Veau 2

Ce projet, réalisé en collaboration avec le secteur veau de lait, est toujours en attente d'acceptation au PDS. Le Passeport Veau 2 est une plateforme mobile de registres d'élevage informatisés qui sera compatible avec les sites extranet des producteurs de veaux de grain et de veaux de lait. Des données telles que les traitements vétérinaires, les entrées et les sorties de veaux pourront y être consignées. L'application pourra aussi communiquer avec la première phase du Passeport Veau, dans laquelle les producteurs laitiers peuvent consigner des données de santé sur leurs veaux laitiers.

Accompagnement dans le cadre de la refonte de la mise en marché des veaux de grain

Le projet d'accompagnement pour la refonte de la mise en marché par M. Gilbert Lavoie a été décrit au point 2.1. Il est également toujours en attente d'approbation au PDS.

3. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

3.1 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE VEAU

La planification stratégique 2020-2024 de la filière veau a été entérinée par le conseil d'administration des PBQ le 29 octobre 2019. Après des mois de consultations menées auprès des différents intervenants de la filière (producteurs de veaux de lait, producteurs de veaux de grain, producteurs laitiers, transporteurs, abattoirs, centres de recherche, vétérinaires et représentants du MAPAQ), plusieurs axes de travail ont été identifiés :

- Les outils et mécanismes de coordination de la filière;
- Les différents secteurs de production, la mise en marché et l'abattage;
- Les programmes de soutien à la production;
- Le commerce international;
- La recherche et développement de l'expertise du secteur;
- L'acceptabilité sociale, surtout en matière de bien-être animal;
- La promotion générique et le développement de nouveaux marchés.

Pour chaque axe, des objectifs stratégiques ont été identifiés et priorisés selon les besoins actuels et futurs de la filière. Ces objectifs répondent à la mission que s'est donnée la filière et qui s'exprime comme suit :

La filière permet la concertation et la coordination de la chaîne de valeurs du veau afin d'assurer la renommée de ses produits provenant d'une agriculture écoresponsable et répondant aux aspirations des consommateurs d'ici et d'ailleurs. Elle favorise la communication et l'écoute des besoins et travaille à l'atteinte d'une rentabilité juste et équitable pour tous les membres de la filière.

Le Forum Veau (comité regroupant un éventail plus large d'intervenants du milieu) est l'instance chargée du suivi de la mise en œuvre de la planification stratégique.

3.2 MISE À JOUR DE LA LISTE DES MÉDICAMENTS INTERDITS

Les membres de la filière se sont rencontrés le 29 novembre 2019 pour mettre à jour la liste des médicaments interdits. En plus des membres des deux comités de négociation (veau de grain et veau de lait), des vétérinaires et quelques autres intervenants ont participé à cet exercice. Les comités de mise en marché veau de grain et veau de lait ont par la suite recommandé que deux médicaments soient ajoutés à la liste des médicaments interdits, soit le Zuprevo® et l'ivermectine (et tous les produits de cette famille).

3.3 IMPLICATIONS FÉDÉRALES

Association canadienne du veau

L'Association canadienne du veau (CVA) regroupe des intervenants et des producteurs de veaux de grain et de veaux de lait du Québec et de l'Ontario. Les grands dossiers 2019 ont porté sur la réglementation sur le transport et sur la mise en marché des veaux laitiers.

La CVA travaille également sur le dossier du poids maximal d'une carcasse de veau. Une demande a été transmise à l'Agence canadienne de classement du bœuf (ACCB) afin de faire augmenter le poids carcasse maximum de 397 à 419 livres. En cas d'avis favorable de l'ACCB, la nouvelle réglementation pourrait être appliquée dès 2020.

Activités de lobbying

Deux activités principales de lobbying ont eu lieu en 2019. Ces activités ont pour but de sensibiliser les élus aux enjeux de l'industrie bovine afin que des actions soient mises en œuvre pour soutenir les efforts de l'industrie.

Le 28 mai 2019, une délégation des PBQ, accompagnée du lobbyiste de la Canadian Cattlemen's Association (CCA), a rencontré à tour de rôle sept députés de différents partis politiques fédéraux et le conseiller principal de la ministre fédérale de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Les PBQ y ont présenté trois dossiers, soit le nouveau règlement sur le transport, l'exportation de viande de veau en Europe et le prix de la poudre de lait écrémé destiné à la production de veaux lourds.

De plus, le 16 novembre dernier, les PBQ ont rencontré le ministre du MAPAQ, M. André Lamontagne. À l'occasion de ladite rencontre, le secteur veau a sollicité l'appui du ministre pour la mise en place de programmes à court terme adaptés à la production de veau, la mise en place d'un programme d'aide à l'investissement et la mise en place d'un programme d'amélioration de la santé des veaux laitiers.

Groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau

Le Groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau regroupe des représentants des différentes instances gouvernementales fédérales, des producteurs de veaux de lait et de veaux de grain du Canada ainsi que des permanents de Veal Farmers of Ontario et des PBQ. Les dossiers prioritaires du groupe portent sur le coût de production du Canada en comparaison avec celui de l'Europe, l'ouverture de nouveaux marchés pour le veau canadien, les modalités de respect du protocole d'exportation de viande de veau vers l'Europe, l'application du nouveau règlement sur le transport et l'amélioration des programmes de soutien pour les éleveurs de veaux canadiens.

3.4 FORUM VEAU

Le Forum Veau regroupe des producteurs laitiers et de veaux lourds, des transporteurs, des abattoirs, des centres de recherche, des vétérinaires et d'autres intervenants de la filière. Il vise à identifier les priorités de travail et à élaborer des plans d'action communs afin d'améliorer la compétitivité de la filière. Deux rencontres ont été organisées en 2019 et ont porté sur la planification stratégique de la filière veau et sur l'utilisation des antibiotiques en production bovine au Canada et aux États-Unis.

3.5 IMPORTATION DE VIANDE DE VEAU

De janvier à octobre 2019, 1 622 tonnes de viande de veau ont été importées au Canada. Cela constitue une diminution de 783 tonnes par rapport à 2018. Les importations proviennent principalement :

- de la Nouvelle-Zélande (837 tonnes, soit une diminution de 389 tonnes par rapport à 2018);
- des États-Unis (319 tonnes, soit une diminution de 285 tonnes par rapport à 2018);
- de l'Australie (166 tonnes, soit une diminution de 127 tonnes par rapport à 2018);
- des Pays-Bas (299 tonnes, soit une augmentation de 35 tonnes par rapport à 2018).

La balance commerciale du Canada demeure positive puisque 636 tonnes de viande de veau ont été exportées de plus que ce qui a été importé en 2019.

3.6 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de lait du Québec et du Veau de grain du Québec sont planifiées selon la stratégie de marketing globale suivante :

- des actions publicitaires adaptées au Veau du Québec;
- des activités publicitaires et promotionnelles ciblées à chacune des deux marques de commerce (Veau de lait du Québec et Veau de grain du Québec);
- une optimisation de chacun des budgets promotionnels (veau de lait et veau de grain).

Le Veau du Québec

En 2019, l'équipe de promotion a poursuivi la campagne publicitaire « 100 % local de la ferme à la cuisine » dans les différentes publicités et sur les sites Web et Facebook. De plus, des activités publicitaires conjointes à la Saint-Valentin (concours et magazine *5 ingrédients 15 minutes*, *La Presse+*, publicités radio 96,9 FM et 98,5 FM) ont été lancées.

Du 21 mai au 31 octobre 2019, le *Food Trailer* Veau du Québec a été présent dans 17 événements personnalisés qui ont eu lieu dans différentes régions (Rive-Nord, Rive-Sud, Ouest-de-l'Île de Montréal, Laurentides, Québec et Ottawa) et différents établissements (Provigo, IGA, Costco et l'Association des détaillants en alimentation).

Afin d'améliorer l'étiquetage des produits de veaux de grain et de veaux de lait dans les épiceries, une entente a été conclue à la mi-mai avec Pratico Média pour permettre de distribuer directement aux bouchers des bannières IGA et Metro un livret de recettes *Le Veau du Québec en mode BBQ* pour le comptoir de boucherie et des étiquettes à apposer sur les barquettes de viande. En tout, 416 points de vente ont été visités et réapprovisionnés. Ce livret de recettes a aussi été inséré dans l'envoi du magazine *Je cuisine — Bols vitaminés* (distribué aux abonnés du magazine).

Le Veau de grain du Québec

Des activités publicitaires et promotionnelles adaptées à la marque de commerce Veau de grain du Québec ont été mises de l'avant.

Des campagnes publicitaires ont été réalisées à des périodes bien précises dans l'année (Saint-Valentin, BBQ, automne et Noël), où différentes découpes de veau de grain ont été mises à l'honneur par le biais des véhicules publicitaires tels que *l'Info-bulletin IGA*, *La Presse+* et les magazines *Ricardo*, *5 ingrédients 15 minutes*, *Je cuisine* et *Véro* (en partenariat avec Aliments du Québec).

Cinq vidéorecettes mettant en vedette les cubes, l'escalope, la palette (au fumoir), la viande hachée (à l'autocuiseur) et le rôti d'épaule de Veau de grain du Québec ont été publicisées sur Facebook et sur le site Web Pratico-Pratiques.

Deux concours, en collaboration avec Publisac, ont eu lieu durant l'année (saison du BBQ et temps des Fêtes).

Quatre *shows* culinaires ont eu lieu en collaboration avec trois marchés Metro Riendeau (Sainte-Julie, Belœil et Mont-Saint-Hilaire) et l'Escouade culinaire. Des chefs expérimentés ont fait déguster des recettes avec une découpe de veau de grain présente en circulaire (contre-filet, bavette et blanquette).

Le site Web et la page Facebook ont été adaptés selon les différentes campagnes (Saint-Valentin, Mois de la nutrition, Pâques, La rentrée, Mijotés et Noël) et selon les parutions en circulaires.

De plus, une infolettre est envoyée à chaque campagne à tous les abonnés.

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2020

En 2020, le secteur veau de grain entend consacrer ses efforts sur les dossiers suivants :

- Mettre en œuvre la planification stratégique de la filière veau pour la prochaine année;
- Travailler avec l'ACV et le Groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau pour faire connaître auprès des intervenants, des décideurs publics et des instances gouvernementales les enjeux prioritaires du secteur;
- Avoir une entente entre les acheteurs de veaux de grain et le CMMVG dans le cadre de la refonte de la mise en marché;
- Identifier les facteurs influençant la qualité des carcasses;
- Revoir le système de classification des carcasses;
- Poursuivre le travail pour l'amélioration de la qualité des veaux laitiers et participer activement au Forum Veau;
- Travailler au développement et à la mise en place d'un programme de sécurité du revenu et de financement à court terme mieux adapté à la production;
- Améliorer la compétitivité du secteur par la mise en place d'un programme de relance via des programmes d'aide à la modernisation et à l'automatisation des infrastructures d'élevage;
- Revoir/Repositionner les activités de promotion.

5. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux de grain au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 50 veaux de grain au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Projet d'ordre du jour

1. ÉTAT DU MARCHÉ 2019

1.1 État du marché et faits saillants

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ EN 2019

2.1 Secteur veau laitier

- Forum Veau
- Stratégie ciblant les maladies ayant un impact commercial significatif pour les maillons de la chaîne de valeur du veau
- Évaluation du potentiel d'utilisation de la semence de boucherie sur les troupeaux laitiers
- Amélioration des informations de marché diffusées pour les producteurs
- Résidus médicamenteux dans les carcasses
- Évaluation de la faisabilité de l'engraissement de bouvillons laitiers au Québec
- Modification du Règlement

2.2 Planification stratégique de la filière veau

2.3 Secteur bovin de réforme

- Prolongation de la Convention
- Résidus médicamenteux dans les carcasses
- Modifications au *Règlement sur la garantie de responsabilité financière des acheteurs de bovins*

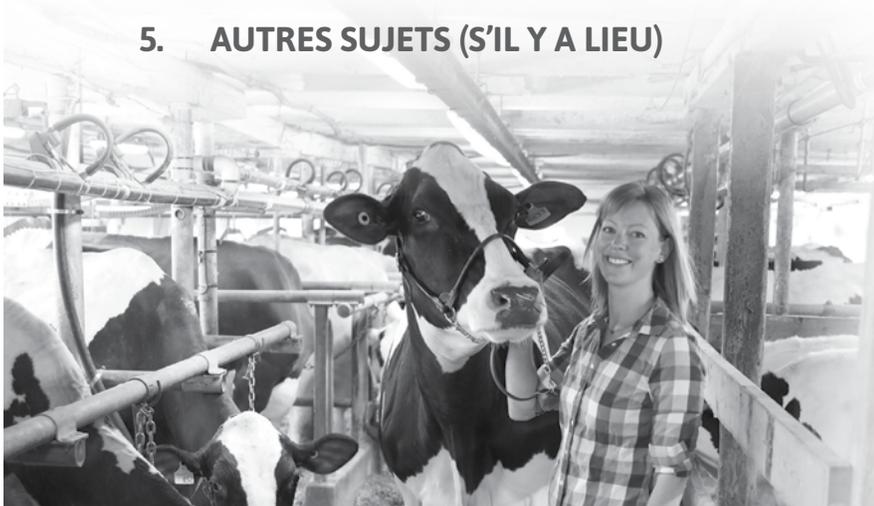
2.4 Planification stratégique de la filière bœuf

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2020

4. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 Critères d'admissibilité

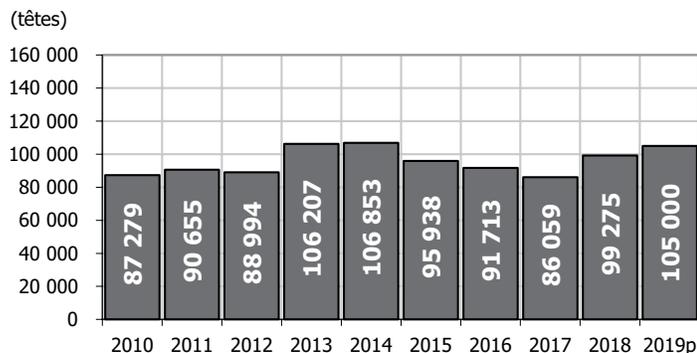
5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



1. ÉTAT DU MARCHÉ 2019

1.1 ÉTAT DU MARCHÉ ET FAITS SAILLANTS

Nombre de bovins du Québec réformés



Source:

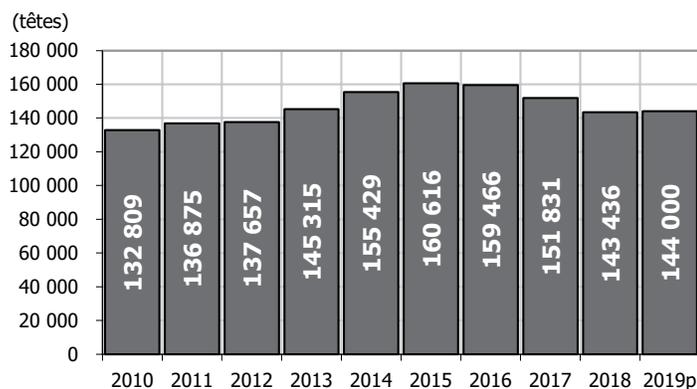
- PBQ: Nombre de bovins de réforme mis en marché au Québec

En moyenne, 1 860 bovins de réforme ont été commercialisés chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec en 2019.

Concernant le volume annuel, l'année 2019 est la deuxième année consécutive avec une hausse des ventes des bovins de réforme. L'année 2018 a connu une augmentation plus importante que prévu des ventes de vaches de réforme avec un bond de 15 %. L'augmentation prévue en 2019 est de 6 % pour un volume total estimé de 105 000 bovins de réforme mis en marché.

Ces données tiennent compte des bovins de réforme vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Nombre de veaux laitiers du Québec mis en marché



Source:

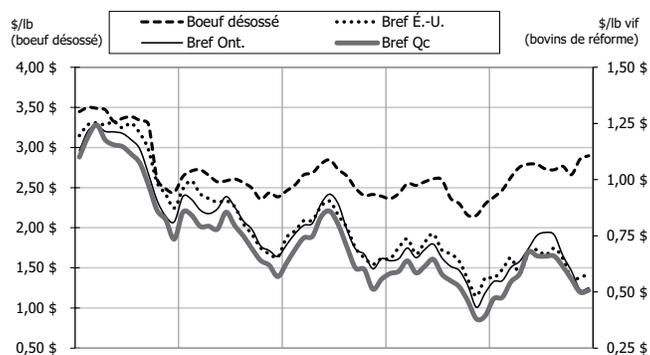
- PBQ: Nombre de veaux laitiers mis en marché au Québec

En 2019, une moyenne de 2 500 veaux laitiers a été commercialisée chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec, soit environ 2 300 veaux durant la première partie de l'année et 2 700 veaux durant la deuxième partie de l'année.

Le volume annuel total prévu de veaux laitiers mis en marché est de 144 000 pour 2019. Il s'agit d'un volume similaire à 2018. Cependant, l'année 2019 a été marquée par un resserrement important de la demande des acheteurs, entraînant ainsi la diminution des possibilités de valorisation de certaines catégories de veaux laitiers. Pour cette raison, plus de 5 000 veaux laitiers n'ont pu être vendus en 2019.

Ces données tiennent compte des veaux laitiers vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Prix des bovins de réforme au Québec, en Ontario et aux États-Unis et du bœuf désossé 85 % maigre au Canada



Année	2015	2016	2017	2018	2019
Bœuf désossé	3,18 \$	2,56 \$	2,59 \$	2,41 \$	2,69 \$
QC \$/vache	1 470 \$	1 047 \$	965 \$	763 \$	813 \$
QC \$/lb	1,05 \$	0,75 \$	0,69 \$	0,54 \$	0,58 \$
Qc vs É.-U.	-0,10 \$	-0,09 \$	-0,08 \$	-0,11 \$	-0,04 \$
Qc vs Ont.	-0,04 \$	-0,07 \$	-0,08 \$	-0,07 \$	-0,06 \$

Sources:

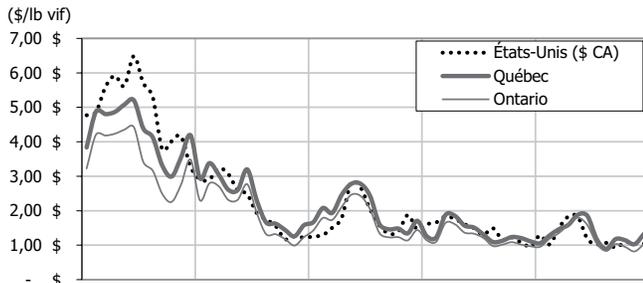
- PBQ: Prix de vente des bovins de réforme vendus dans les encans du Québec, Bœuf Qc (\$/lb)
- PBQ: Revenus par tête pour un bovin de 1400 lb vivant, Bœuf Qc (\$/tête)
- Canfax: Prix de vente des bovins de réforme de toute catégorie vendus dans les encans de l'Ontario, Bœuf Ont.
- USDA: Prix de vente des bovins de réforme lean vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, Bœuf É.-U.
- Canfax: Prix du bœuf désossé 85 % maigre vendu au Canada, Bœuf désossé

Le prix moyen des bovins de réforme a atteint son sommet à un peu plus de 0,68 \$/lb vif à la fin du mois de mai 2019. Le prix moyen annuel se situe à 0,58 \$/lb vif, ce qui représente une légère hausse par rapport à l'année précédente.

Le prix du bœuf désossé a connu une bonne reprise jusqu'à la mi-année en atteignant 2,70 \$/lb sur le marché américain. Durant la deuxième partie de 2019, il a fluctué entre 2,50 \$ et 2,70 \$, ce qui a permis aux abattoirs de réaliser de bonnes marges.

BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER

Prix des bons veaux laitiers mâles au Québec, en Ontario et aux États-Unis



Année	2015	2016	2017	2018	2019
Québec	4,27 \$	2,30 \$	1,98 \$	1,36 \$	1,32 \$
QC vs É.-U.	-0,69 \$	0,13 \$	0,23 \$	-0,07 \$	0,07 \$
Qc vs Ont.	0,75 \$	0,37 \$	0,28 \$	0,16 \$	0,13 \$

Sources :

- PBQ: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans du Québec
- OCA: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de l'Ontario
- USDA: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, États-Unis

L'année 2019 s'est déroulée en deux phases pour le prix des veaux laitiers, qui a premièrement connu une forte progression jusqu'à atteindre 2,00 \$/lb vif en juin pour les bons mâles Holstein. Cependant, il s'est effondré en début de deuxième moitié d'année avec un creux à 0,60 \$/lb vif pour ensuite se maintenir difficilement aux environs de 1,00 \$/lb vif pour le reste de l'année.

Le marché des veaux laitiers, qui n'entre pas dans la catégorie des bons veaux, est devenu très difficile et a connu une forte dépréciation. En conséquence, certaines catégories ne parviennent plus à être valorisées dans le circuit traditionnel.

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ EN 2019

2.1 SECTEUR VEAU LAITIER

Projets structurants mis en place par le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers (CMMBR) :

Forum Veau

Ce groupe est un lieu de concertation entre les représentants de la majorité des partenaires de la filière veau et permet d'aborder les enjeux et les défis auxquels la filière doit faire face.

Stratégie ciblant les maladies ayant un impact commercial significatif pour les maillons de la chaîne de valeur du veau

L'objectif est de proposer des projets structurants permettant de réduire les risques de propagation des maladies entre les fermes laitières et dans les élevages de veaux lourds. Le comité responsable du développement de cette stratégie inclut des experts vétérinaires de la filière veau, du secteur laitier, du secteur universitaire et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Évaluation du potentiel d'utilisation de la semence de boucherie sur les troupeaux laitiers

Ce projet vise entre autres à développer des outils d'information pour les producteurs laitiers. Une revue de littérature a été réalisée et des outils de communication aux producteurs seront diffusés dans les prochains mois (capsule vidéo et guide d'information).

Amélioration des informations de marché diffusées pour les producteurs

Ces informations sont publiées sur le site Web des Producteurs de bovins du Québec (PBQ) et dans la section des marchés de *La Terre de chez nous* (TCN). Dorénavant, les prix des veaux laitiers issus de croisements avec de la semence de taureau de boucherie seront segmentés selon le sexe, la qualité et le poids du veau.

Résidus médicamenteux dans les carcasses

La *Convention aux fins de la vente des bovins de réforme et des veaux laitiers — 2014* (Convention) a été modifiée afin d'y intégrer une clause responsabilisant le vendeur envers les résidus médicamenteux rendant une carcasse de veau laitier impropre à la consommation.

L'objectif est de diminuer les risques de perdre des acheteurs ou des marchés si des résidus médicamenteux se retrouvent dans les produits d'abattage. Considérant que des veaux laitiers peuvent potentiellement être livrés à des abattoirs, il est essentiel que les carcasses respectent les normes en matière de résidus médicamenteux.

Évaluation de la faisabilité de l'engraissement de bouvillons laitiers au Québec

Ce projet a comme objectif de recueillir de l'information sur l'engraissement et sur les meilleures pratiques d'élevage et de rendre cette information disponible aux producteurs.

Modification du Règlement sur la production et la mise en marché des bovins de réforme et des veaux laitiers du Québec

Des clauses concernant le respect des codes de bonnes pratiques bovins laitiers et veaux lourds sont maintenant incluses dans le *Règlement sur la production et la mise en marché des bovins de réforme et des veaux laitiers du Québec*.

2.2 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE VEAU

La planification stratégique de la filière veau a été développée et adoptée en 2019 pour les cinq années à venir et comporte les objectifs suivants :

- Améliorer la connaissance du marché des veaux laitiers par les producteurs laitiers en :
 - bonifiant le signal de prix représentant la qualité et la santé;
 - documentant les signaux de prix en Europe;
 - améliorant les moyens de transmission des informations de marché;
 - améliorant l'affichage des informations de vente aux encans;
 - améliorant la présentation de l'état des marchés lors des assemblées générales annuelles régionales ou sur le site Web des PBQ.
- Diminuer l'impact du transport sur la santé, le bien-être et la qualité des veaux laitiers en :
 - poursuivant le projet amélioration de la biosécurité durant les activités de transport des veaux laitiers;
 - optimisant le transport, et ce, particulièrement pour les régions périphériques;
 - établissant une accréditation *calf friendly* des transporteurs et des encans, l'objectif étant d'assurer que les transporteurs aient une formation et des pratiques adaptées pour les veaux laitiers;
 - faisant une recherche des meilleures pratiques de conditionnement des veaux laitiers pour le transport;
 - faisant des formations en biosécurité pour les transporteurs et les employés d'encans.
- Améliorer la santé et le bien-être des veaux laitiers en :
 - développant une stratégie visant l'amélioration de la qualité, de la santé, du bien-être et de la biosécurité des veaux laitiers commercialisés en ciblant des maladies à impact commercial significatif;
 - développant un programme de valorisation des bonnes pratiques dans les soins donnés aux veaux laitiers auprès des producteurs laitiers;
 - établissant un groupe permanent de représentants de la filière dédiés spécifiquement au sujet de la santé des veaux laitiers;
 - réalisant des journées de formation pour les producteurs laitiers;
 - continuant le déploiement et la promotion du Passeport Veau.

De plus, le CMMBR a conclu une entente pour la prolongation de la Convention pour une période d'un an sans augmentation des frais de commission sur le veau laitier.

La contribution au Fonds de garantie des producteurs de bovins à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers est suspendue à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette contribution s'élève à 0,1 % du prix de vente des bovins de réforme et veaux laitiers mis en marché.

2.3 SECTEUR BOVIN DE RÉFORME

Autres projets initiés par le CMMBR :

Prolongation de la Convention

La Convention a été prolongée d'un an. Les frais de vente sont passés à 25,50 \$ à compter du 1^{er} janvier 2020.

Résidus médicamenteux dans les carcasses

La Convention a été modifiée afin d'y intégrer une clause responsabilisant le vendeur envers les résidus médicamenteux rendant une carcasse de veau laitier impropre à la consommation.

L'objectif est d'assurer la conformité des produits à la réglementation des marchés dans le but de garantir le respect des normes canadiennes et américaines sur les résidus de médicaments dans les carcasses de bovins de réforme en plus de diminuer les risques de perdre des acheteurs ou des marchés si des résidus médicamenteux se retrouvent dans les produits d'abattage. Considérant qu'une part importante des bovins de réforme se dirige vers les États-Unis, il a été décidé d'ajouter aussi le respect des normes américaines.

Partage du cautionnement des acheteurs

Pour des raisons d'efficacité, le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage (CMMBA) a décidé de permettre aux acheteurs ayant fourni un cautionnement de dépasser leur limite d'achats lorsqu'ils ont respecté les délais de paiement des bouvillons. Cette position du CMMBA a un impact sur les secteurs bovin de réforme et veau laitier et veau de grain pour les acheteurs qui se procurent à la fois des bouvillons et des veaux de grain puisque le cautionnement d'un acheteur couvre tous ces types de bovins.

Pour éviter qu'un secteur ne soit lésé si un autre choisit de vendre au-dessus de la limite autorisée, les membres des comités de mise en marché des secteurs bouvillon d'abattage, veau de grain et bovin de réforme et veau laitier ont adopté une résolution visant à modifier le *Règlement sur la garantie de responsabilité financière des acheteurs de bovins* (Règlement) auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

En cas de non-paiement d'un acheteur, le règlement proposé prévoit que les créances impayées soient remboursées par le cautionnement de l'acheteur selon la part des secteurs établie au moment de l'établissement de la garantie. Les modifications au Règlement ont été déposées pour approbation à la RMAAQ en octobre 2019.

2.4 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE BŒUF

La planification stratégique de la filière bœuf a été développée et adoptée en 2019 pour les cinq années à venir et comporte les objectifs suivants :

- Optimiser le transport, plus particulièrement pour les régions périphériques, en :
 - évaluant la faisabilité technique et financière de scénarios permettant d'optimiser le transport et les coûts reliés;
 - testant le ou les scénarios les plus performants;
 - informant les producteurs de l'option la plus valable;
 - mettant en œuvre l'option retenue par les producteurs;
- Faire reconnaître les bovins de réforme produits au Québec comme Bœuf durable en :
 - informant les producteurs de bovins de réforme des avantages du Bœuf durable pour le secteur;
 - faisant les démarches afin de faire reconnaître le programme proAction par la Table ronde canadienne sur le bœuf durable et ainsi valoriser les bovins de réforme comme Bœuf durable (boucherie et laitier);
- Améliorer la gestion de la biosécurité à la ferme et à l'abattoir en :
 - développant et en mettant en place une stratégie de contrôle en matière de santé et de biosécurité complémentaire au programme proAction (pour les bovins de réforme);
 - embauchant une ressource vétérinaire pour assurer la coordination de la stratégie de contrôle en matière de biosécurité;
- Maintenir un environnement favorable à la présence d'acheteurs pour les bovins de réforme du Québec en :
 - maintenant et modernisant le canal de mise en marché des bovins de réforme;
 - améliorant les informations de marché diffusées pour les producteurs sur le site Web des PBQ et dans la section des marchés de la TCN. Dorénavant, les prix des bovins de réforme de boucherie seront segmentés des bovins laitiers.

Par ailleurs, la contribution spéciale pour la production et la mise en marché de 3,20 \$ par bovin de réforme a été suspendue à compter du 1^{er} janvier 2019 et le demeurera jusqu'au 31 décembre 2020.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2020

Pour l'année 2020, le CMMBR travaillera sur les dossiers suivants :

- Finaliser le projet sur l'utilisation de la semence de boucherie dans les troupeaux laitiers;
- Développer de nouveaux débouchés pour les veaux laitiers et appuyer les producteurs dans des choix possibles de circuits courts pour les veaux non valorisés, dont la mise en place, conjointement avec les encans, de ventes dédiées aux veaux laitiers pour abattage de 180 à 300 lb :
 - Cette vente permettra de diversifier les options de valorisation pour les veaux laitiers ne trouvant pas preneur auprès des engraisseurs de veaux lourds;
- Effectuer les démarches pour faire reconnaître les bovins de réforme produits au Québec comme Bœuf durable;
- Démarrer un projet d'évaluation terrain de la faisabilité de l'engraissement de bouvillons laitiers au Québec;
- Poursuivre le développement de la stratégie sur les maladies à impact commercial significatif dans la filière veau;
- Améliorer la santé et le bien-être animal des bovins de réforme et des veaux laitiers de la ferme laitière jusqu'à l'abattoir ou la ferme d'engraissement;
- Négocier la Convention;
- Travailler sur la concertation des filières veau et bœuf.

4. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie bovins de réforme au Plan conjoint;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

INSCRIVEZ-VOUS
À L'INFOLETTRE

La Minute bovine



L'infolettre
La Minute bovine,

la référence pour la production
de veau et de bœuf au Québec.

Abonnez-vous
bovin.qc.ca/abonnement

Les Producteurs
de bovins du
Québec





Les Producteurs
de bovins du
Québec



LES PRODUCTEURS
DE BOVINS DU QUÉBEC

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 305
Longueuil (Québec) J4H 4G2

Tél.: 450 679-0530

pbq@upa.qc.ca

bovin.qc.ca